# CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2021 PROCES-VERBAL

(Application de l'article 30 de la Loi d'Orientation du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République)

L'AN DEUX MILLE VINGT UN, le vingt-six janvier à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Mandé, dûment convoqué par Monsieur Julien WEIL, Maire, le vingt janvier, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous sa présidence.

Monsieur Julien WEIL, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé, suivant l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un Secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur Matthieu STENCEL, conseiller municipal, ayant obtenu la majorité des suffrages pour remplir ces fonctions, procède à l'appel nominatif.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS:**

M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Tiffany CULANG (arrivée au point N°4), M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme Marilyne BARANES, M. Cédric BACH, Mme Léna ETNER, M. Pierre LOULERGUE, M. Stéphane ROBIN, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI.

#### **ETAIENT ABSENTS REPRESENTES:**

M. Dominique PERRIOT pouvoir donné à Mme Eveline BESNARD
M. Albert DANTI pouvoir donné à Mme Marianne VERON
Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET pouvoir donné à Mme Caroline QUERON
Mme Béatrice DORRA pouvoir donné à Mme Léna ETNER
Mme Marie-France DUSSION pouvoir donné à M. Roger DE LA SERVIERE

#### **ETAIT ABSENTE:**

Mme Tiffany CULANG (jusqu'au point N°3)

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**M. LE MAIRE**: Comme vous le voyez, suite au message que je vous ai adressé hier et en raison de l'évolution de cette pandémie, j'ai préféré que ceux qui le souhaitaient puissent donner des pouvoirs afin d'être représentés et que nous soyons moins nombreux dans cette instance ce soir. Et j'ai demandé également à l'administration d'être présente en nombre plus réduit également, afin de limiter la présence nombreuse dans cette salle et d'éviter aussi que nous nous retrouvions dans une situation sanitaire plus compliquée. J'ai demandé également que l'on mette sur vos tables des masques FFP2, que vous pouvez revêtir si vous le souhaitez, ainsi que du gel hydroalcoolique. Voilà ce que je voulais vous dire, mes chers collègues.

Nous allons procéder à ce Conseil municipal du 26 janvier. Il y a un ordre du jour relativement court, mais non moins important, avec le vote du budget primitif pour l'année 2021. Nous allons

commencer par l'adoption du procès-verbal du dernier Conseil municipal. Avez-vous des observations à formuler sur ce dernier procès-verbal ?

Monsieur Alonso?

- **M. ALONSO** : Excusez-moi, Monsieur le Maire, mais je ne pense pas avoir vu le compte rendu du dernier Conseil. Je l'ai peut-être raté.
- M. LE MAIRE : Il semble qu'il n'a pas été encore rédigé au regard du court temps entre les deux Conseils municipaux. Donc il sera passé lors du prochain Conseil municipal. Autant pour moi.
  - 1. <u>Désignation d'un représentant titulaire et de son suppléant du Conseil Municipal pour siéger au sein de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées du Val de Marne</u>
- M. LE MAIRE: Par courrier en date du 16 décembre 2020 reçu le 6 janvier 2021, le Conseil Départemental du Val-de-Marne nous a invités à intégrer en tant que membre la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées du Val-de-Marne.

La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement dite loi A.S.V. – instaure dans chaque département, la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées. La Conférence est présidée par le Président du Conseil Départemental, le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant en assure la vice-présidence.

Cette conférence a pour objectif de coordonner dans chaque département les actions de prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées de 60 ans et plus et leurs financements dans le cadre d'une stratégie commune. Depuis l'entrée en vigueur de la loi pour l'évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (dite loi ELAN) en 2019, la conférence des financeurs est compétente en matière d'habitat inclusif pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées.

Elle a pour mission de définir un programme coordonné de financement des actions individuelles et collectives de prévention, en complément des prestations légales ou réglementaires, et un programme coordonné de financement de l'habitat inclusif. À cet effet, elle établit un diagnostic des besoins des personnes concernées par ces programmes, qui résident sur le territoire départemental, et elle recense les initiatives locales.

La loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement prévoit 6 axes du programme coordonné de financement :

- 1) l'amélioration de l'accès aux équipements et aux aides techniques individuelles ;
- 2) l'attribution d'un forfait autonomie par le conseil départemental aux résidences autonomie *via* un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) ;
- 3) la coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD);
- 4) la coordination et l'appui des actions de prévention mises en œuvre par les services polyvalents d'aide et de soins à domicile (SPASAD) ;
  - 5) le soutien aux proches aidants ;
  - 6) le développement d'autres actions collectives de prévention.

Le décret 2016-209 du 26 février 2016 vient détailler la composition de cette instance. Parmi les membres de droit, figurent des représentants des collectivités territoriales, désignés par ellesmêmes. En effet, les actions menées par les communes étant essentielles en matière de prévention de la perte d'autonomie, leur représentation au sein de la Conférence des financeurs est un enjeu central.

Le Département du Val de Marne nous invite donc à désigner un membre titulaire et un membre suppléant au sein de notre conseil municipal.

En application de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la désignation de ces représentants doit s'effectuer au scrutin secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et relative au troisième ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Cependant, le Conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret des nominations ou des représentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

**M. LE MAIRE**: Nous allons voter pour que nous puissions procéder à un vote à main levée, ce qui nous fera gagner un petit peu de temps pour éviter de faire un vote à bulletin secret. Mes chers collègues, êtes-vous d'accord pour que nous votions cette désignation à main levée ? Qui s'abstient ? Qui est contre ?

M. STENCEL: 0.

M. LE MAIRE: Unanimité. Je vous remercie, mes chers collègues.

Nous proposons donc deux représentants au sein de la majorité municipale, à savoir le docteur Assouline au regard de sa délégation d'adjoint au maire et Dominique Perriot comme suppléant. Donc Alain Assouline comme titulaire et Dominique Perriot comme suppléant. S'il n'y a pas d'intervention, je vais passer cette délibération aux voix. Qui est contre ?

M. STENCEL: 0.

M. LE MAIRE: Qui s'abstient?

M. STENCEL: 5.

**M. LE MAIRE**: Qui est pour? Le reste. Merci, mon cher secrétaire. Nous vous laissons quelque temps, le temps d'améliorer votre calcul.

Le Conseil municipal a désigné à la majorité, à main levée, un délégué titulaire et un suppléant représentant la Commune pour siéger au sein de la Conférence des Financeurs de la prévention de la perte d'autonomie des personnes âgées comme suit :

Représentant titulaire : M. Alain ASSOULINE Représentant suppléant : M. Dominique PERRIOT

Contre: 0

**Abstention : 5** Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, Mme Marie-France DUSSION, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI.

Pour: 29 M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme Marilyne BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, M. Cédric BACH, Mme Léna ETNER, M. Pierre LOULERGUE, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN.

#### 2. Approbation des modifications du Règlement Intérieur du Conseil Municipal :

**M. LE MAIRE**: L'article L. 2121-8 du code général des collectivités territoriales dispose que dans les communes de 1000 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation.

Le Conseil Municipal du 16 décembre 2020 a adopté à la majorité le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Toutefois, lors de son application il est apparu nécessaire de clarifier les articles 30 et 32 du règlement intérieur du Conseil municipal.

**M. LE MAIRE**: Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir vous prononcer sur ces modifications du règlement intérieur et je cède bien entendu la parole à celles et ceux d'entre vous qui souhaiteraient la prendre. Y a-t-il des demandes d'intervention? Attendez, parce que je n'ai même pas mes lunettes. Madame Etner, Madame Touati, Monsieur Alonso et Madame Gabrielli. C'est tout? Très bien. Madame Etner, je vous laisse la parole.

**Mme ETNER**: Je vous remercie. Sans surprise, nous allons voter contre.

D'abord, je voudrais vous remercier d'avoir fait filmer ce premier Conseil municipal, comme je l'avais demandé la dernière fois et comme la loi l'impose. Je déplore que la convocation pour le Conseil municipal ne contienne pas la mention de cette rediffusion, qui aurait dû figurer dans la convocation. Je vous renvoie au recours que j'ai fait en préfecture, où je vise l'article qui précise que, pour qu'un Conseil municipal se tienne correctement en période de COVID, il faut que la convocation contienne la mention que cela va être filmé et le fait de filmer.

Par ailleurs, sur le règlement intérieur, nous allons voter contre. Vous avez redéfini la notion de groupe. Vous avez redéfini le nombre de signes pour chaque tribune. On se retrouve maintenant avec une nouvelle notion qui est celle de tendance. Je ne sais pas pourquoi, Béatrice Dorra qui a formé un groupe, n'est pas une tendance. Du coup, elle aurait le droit à 1 000 signes alors que les tendances auraient le droit à 3 000 signes. Donc des élus isolés sont traités de façon différente selon qu'ils viennent d'une liste ou pas, ce qui me semble irrégulier. Donc c'est un nouveau règlement intérieur qui est fait toujours *ad hominem* et qui ne correspond pas aux règles telles que je les conçois. Donc nous allons voter contre.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE: Je vous remercie, Madame.

Concernant la rediffusion, je me réjouis effectivement que nous puissions effectuer cette rediffusion et je salue d'ailleurs ceux qui nous suivent sur la page Facebook de la ville.

Pour le reste, je laisserai à votre sagacité le fait de faire un nouveau recours contre le travail que l'administration mène et, naturellement, vous en informerez le préfet, comme vous le faites bien régulièrement.

Concernant ce règlement intérieur, je ne vais pas répondre parce que j'ai déjà eu l'occasion à diverses reprises de vous répondre. Je redis juste plusieurs choses. La première, c'est que j'ai fait le choix de donner un nombre significatif de signes et un espace plus que significatif pour que chacun puisse s'exprimer dans les mêmes conditions dès lors qu'il s'est présenté à cette élection municipale de l'an dernier. Je rajoute que j'ai demandé effectivement que vous puissiez bénéficier d'énormément de prérogatives d'opposition, un local, du matériel. J'ai créé une conférence des présidents de groupe, pour que l'opposition puisse être informée, en plus de nos réunions du Conseil municipal. J'ai proposé que l'on crée des vice-présidences de commission où je désignerai des représentants de l'opposition, pour que vous puissiez porter des points, pour que vous puissiez faire entendre votre voix. Visiblement, cela ne suffit pas. J'ai parcouru un petit peu les magazines municipaux de nos collègues des villes voisines. 3 000 signes me semblent très très substantiels et significatifs. Et, en aucun cas, on ne peut admettre que l'opposition, dans ce Conseil municipal, n'a pas le droit à la parole. Vous avez largement de quoi vous exprimer et vous le faites et c'est très bien, pour la démocratie notamment. Pour le reste, je m'arrêterai là, parce que je pense que nous avons déjà perdu bien trop de temps dans ces discussions.

#### Madame Touati?

Mme TOUATI: Merci, Monsieur le Maire. Pour une fois, ce vote « contre » n'est pas dirigé contre les intentions de la majorité municipale concernant le dialogue avec l'opposition. La raison est précise. Le règlement intérieur adopté lors du dernier Conseil, avec ce qui devait suivre, la création de vice-présidences des commissions dévolues à l'opposition, marquait une évolution des pratiques politiques locales nécessaire, à mon sens, à une époque où nombre de nos concitoyens se désintéressent de la vie politique et de ce qu'on appelle « les petits jeux d'appareil ». En cohérence avec mes précédents votes, je voterai contre cette délibération, qui constitue un recul lié à des manœuvres politiciennes et au refus du changement dont fait preuve le groupe La République En marche.

- M. LE MAIRE : Cela a le mérite d'être clair. Je vais laisser la parole à Monsieur Alonso à présent.
- **M. ALONSO**: Merci, Monsieur le Maire. Je vais être clair, ne pas être président du groupe de moi-même m'importe peu, dès lors que ma liberté d'expression, elle, en qualité de tête de liste, est reconnue.

J'aurai juste un commentaire. On en a effectivement déjà beaucoup parlé. L'article L. 2121-27-1 du Code général des collectivités territoriales a été précisé en 2015. J'imagine que c'était suite aux nombreux contentieux qui avaient eu lieu suite aux élections de 2014. Avant, le Code était rédigé ainsi : les conseillers n'appartenant pas à la majorité avaient le droit à une tribune. Désormais, il est dit : un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du Conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. C'est bien la notion de liste et qui est mise en avant dans cet article. La notion de groupe – on l'a déjà dit, je n'ai pas arrêté de le dire depuis le début – existe pour les villes de plus de 100 000 habitants, ce qui n'est pas notre cas. Et on ne saurait réduire les droits des élus d'opposition par rapport à cette notion de groupe. Que dire de plus ? Un élu isolé, je n'aime pas beaucoup la formule. Je trouve qu'il n'y a pas d'élu isolé. Pour moi, s'il y a un élu isolé, ce sera isolé de la liste vis-à-vis de laquelle il a été élu. Le fait que vous reconnaissiez la tendance que je représente en tant que tête de liste, si je viens à décéder, le suivant prendra ma place. C'est comme ça. C'est ainsi.

Tout cela pour dire que pour ma part, je vais voter pour la nouvelle écriture de ces articles 30 et 32 et je regrette d'ailleurs qu'on n'en finisse pas d'en finir et que la ville soit obligée d'investir des fonds, de payer des avocats, etc., si j'ai bien compris, pour se prémunir d'un éventuel contentieux.

Merci.

**M. LE MAIRE** : Je partage tout à fait ce propos, mon cher collègue. Ensuite, c'est Madame Gabrielli. Je vous laisse la parole.

**Mme GABRIELLI**: Merci, Monsieur le Maire. C'était pour dire que nous votions pour le règlement intérieur du Conseil municipal parce qu'on est effectivement sensible à la place qui est faite à l'opposition. On a vu qu'il y avait de réelles avancées.

J'ai une simple question. Comment vont être désignées les vice-présidences de groupe allouées à l'opposition si on ne parvient pas à se mettre d'accord ?

M. LE MAIRE: Je vous remercie, Madame Gabrielli. C'est toute la difficulté que j'ai expliqué la dernière fois. Malgré notre bonne volonté à créer ces instances démocratiques, les choses sont rendues à un peu plus complexes, mais on trouvera une solution, soit en demandant aux uns et aux autres d'avoir des représentants... Ce sera fait de façon assez aisée pour ce qui vous concerne ou pour ce qui concerne Madame Touati ou Monsieur Alonso. Nous verrons comment nous nous organiserons. En tout cas, je tiendrai cet engagement. Donc chacun aura sa place dans ces instances municipales.

Je vous remercie pour ces commentaires et ces apports, mes chers collègues, et je vous propose, sans plus attendre, que nous passions aux voix ce règlement intérieur. Qui est contre ?

M. STENCEL: 5.

M. LE MAIRE: Qui s'abstient?

M. STENCEL: 0.

M. LE MAIRE: Qui est pour?

M. STENCEL: 30.

M. LE MAIRE: Merci, Monsieur le secrétaire. Non, je ne suis pas sûr que ce soit 30.

M. STENCEL : 34.M. LE MAIRE : Non.

M. STENCEL: 28. Excusez-moi.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur le secrétaire.

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité, les modifications du règlement intérieur comme suit :

Abstention: 0

Pour: 29 M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme Marilyne BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, M. Cédric BACH, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, Mme Marie-France DUSSION, M. Luc ALONSO.

#### 3. Approbation du rapport pour l'égalité entre les femmes et les hommes

**M. DARNAULT**: Prévu par la loi du 12 mars 2012 et précisé par le protocole d'accord du 8 mars 2013 relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les trois versants de la fonction publique, la publication d'un rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes a été rendu obligatoire par l'article 61 de la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes pour chaque collectivité et EPCI de plus de 20 000 habitant(e)s.

Bilan des actions engagées et des réalités mesurées, ce rapport a pour objectif de sensibiliser élu(e)s et agent(e)s de la collectivité à l'égalité entre les femmes et les hommes et de permettre aux collectivités d'évaluer leurs politiques par ce prisme et ainsi de progresser.

Le rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes appréhende donc à la fois la collectivité comme employeur en présentant la politique ressources humaines de la collectivité (recrutement, temps de travail, promotion professionnelle, conditions de travail, rémunération, etc..) et comme acteur local œuvrant pour réduire les disparités de situation entre femmes et hommes sur son territoire au travers des politiques publiques mises en œuvre par les services municipaux.

**M. LE MAIRE**: Merci, mon cher Jean-Philippe. Y a-t-il des demandes d'intervention? Monsieur Alonso. Y en a-t-il d'autres? Non. Vous avez la parole.

**M. ALONSO** : Merci, Monsieur le Maire. Juste un commentaire. Je trouve que dans la première partie, qui concerne la mairie, ce rapport est quand même très complet et intéressant. Par contre, sur la deuxième partie, c'est-à-dire l'égalité hommes-femmes au niveau de Saint-Mandé,

il est un peu plus léger, mais peut-être que cette partie, il faudra l'étoffer à l'avenir. Sinon, c'est un bon rapport.

M. LE MAIRE: Je vous remercie pour cette intervention.

Une petite précision concernant ce rapport. Effectivement, la deuxième partie est en construction. La première partie, pour résumer, c'est l'égalité hommes-femmes au sein de l'administration communale. L'autre partie concerne les actions engagées par la municipalité, le Conseil municipal, au sein de la ville, en faveur de cette égalité hommes-femmes vers laquelle nous devons tendre et des actions menées.

Je tiens à vous préciser que j'ai nommé une de nos collègues, en l'occurrence Nathalie Cohen-Beizermann, en charge de ces questions. Elle sera déléguée, elle l'est d'ailleurs déjà, à l'égalité entre les femmes et les hommes. Elle travaille d'ores et déjà auprès d'un groupe de travail, puisque notre établissement public territorial s'est emparé du sujet.

Le maire de Saint-Maurice, Igor Semo, pilote, en tant que vice-président en charge des ressources humaines, au niveau du territoire, un groupe de travail où chaque ville a un représentant qui siège, parmi les 13 villes du territoire, au sein de ce groupe de travail, pour proposer des évolutions, partager les bonnes pratiques et améliorer, dans nos villes, les actions en faveur de ce dispositif. Je ne manquerai pas, chaque année, lors de ce rapport, de vous tenir informés de ce qui se fait. Je pense que c'est assez prometteur et une bonne démarche, une bonne initiative à laquelle participe la ville de Saint-Mandé.

C'est une prise d'acte, nous n'avons pas à voter ce rapport. Je vous demande donc de bien vouloir prendre acte de ce point numéro trois.

Le Conseil Municipal de prendre acte de la présentation du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes pour l'année 2020.

#### 4. Fixation des taux 2021 des taxes directes locales

#### Arrivée de Mme Tiffany CULANG

M. MEDINA: La Ville de Saint-Mandé est amenée, comme chaque année, à voter les taux des impôts locaux afin d'équilibrer son budget. Pour 2021, le vote porte sur les deux taxes foncières: la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Concernant la taxe d'habitation (TH), la loi de finances pour 2020 a, en effet, acté la suppression de la taxe d'habitation pour la résidence principale selon les modalités suivantes :

- Environ 80 % des foyers fiscaux ne paient plus de taxe d'habitation sur leur résidence principale depuis 2020 ;
- Plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale en 2023 ;
- Les foyers fiscaux qui continuent d'acquitter une taxe d'habitation cette année seront progressivement exonérés: à hauteur de 30 % en 2021, de 65 % en 2022 et de 100 % en 2023.

En 2021 et en 2022, la taxe d'habitation sur les résidences principales due au titre des 2 années sera perçue par l'Etat. Elle sera intégralement compensée par transfert de la part de la taxe foncière départementale issue du territoire de la commune et le cas échéant d'une compensation complémentaire. Les communes et les EPCI à fiscalité propre conserveront le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Dans cette période transitoire, la loi de finances pour 2020 a imposé le gel des taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les 20 % des contribuables restants et de la majoration sur les résidences secondaires jusqu'en 2022 inclus. Pour Saint-Mandé, le taux de la taxe d'habitation est donc de 22,93 % et le taux de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est de 20 % en 2021.

Concernant le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, celui-ci est, depuis cette année, voté par l'EPT Paris Est Marne & Bois dans le cadre d'un régime de financement dorénavant unifié sur l'ensemble du territoire de l'EPT.

Pour les taxes foncières (TF), la majorité municipale a décidé de ne pas augmenter les taux en 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties. Ils seront donc fixés de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 18,80 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 10,90 %

Rappelons enfin qu'il est proposé de maintenir en 2021 les abattements fiscaux en vigueur :

- L'abattement général de 5 % sur la TH ;
- L'abattement spécial au taux de 10 % sur la TH pour les personnes en situation de handicap ;
- L'exonération de la TF pendant 2 ans pour les constructions neuves, reconstructions et additions d'habitation.
- L'abattement de 15 % sur la TH pour les personnes de condition modeste est de facto abrogé par la suppression de la TH pour 80 % des contribuables.

#### M. LE MAIRE : Merci, mon cher collègue, pour ce rapport très précis.

J'en profite pour souhaiter la bienvenue à notre collègue Tiffany Culang. Vous pourrez noter sur la feuille de présence qu'elle est arrivée.

Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport ? Monsieur Robin, Madame Touati, Madame Gabrielli. Je vous écoute, Monsieur Robin.

**M. ROBIN**: Monsieur le Maire, chers collègues, sur cette délibération, nous allons voter contre. En effet, la baisse de la taxe foncière figurait dans notre programme et pouvait se justifier, selon nous, par les importantes réserves financières de la ville et sa capacité d'emprunt à taux quasi zéro, laquelle constitue une opportunité historique qu'il convient, à notre sens, de saisir.

**M. LE MAIRE**: Est-ce que vous pouvez couper votre micro, s'il vous plaît? Cela fait du Larsen. Merci beaucoup. Je laisserai mon collègue Marc Medina revenir dessus sur la présentation du budget, peut-être.

Je pense malgré tout que c'est une proposition qui est au mieux un peu démagogique, au pire un peu irréaliste, voire utopique, voire pas sérieuse. Alors que l'on va présenter un budget dans une situation de crise inédite, où les collectivités locales sont mises à mal, que nos budgets sont dans une situation très précaire, avec le coût de la crise sanitaire qui impacte économiquement et budgétairement nos finances locales, mais pas celles de Saint-Mandé, celles de l'ensemble des collectivités locales en France, des réformes successives, ces dernières années, qui n'ont eu de cesse que de retirer de l'autonomie financière aux collectivités locales et d'impacter nos budgets. Je trouve que c'est plus que mal venu de proposer une réduction de la taxe foncière aujourd'hui, si ce n'est pour faire plaisir à tout le monde. Mais la réalité est tout autre. Vous proposez de baisser la taxe foncière, mais regardez autour de nous qui baisse les impôts locaux. Nous, on fait le choix, depuis de nombreuses années, de ne pas les augmenter.

Vous parlez de fameuses réserves que la ville aurait. Je ne sais pas de quoi vous parlez. Si vous faites référence, successivement et toujours, à ce fonds de roulement, qui a été déjà bien largement consommé, comme vous pouvez le voir si vous regardez la proposition de budget 2021, là, on en est à équilibrer notre budget et à faire en sorte de rembourser notre dette.

Si on baisse les impôts, comme vous souhaitez le faire, ce qui, d'un point de vue purement technique et fiscal, n'a aucun sens, vous me direz en contrepartie quel service public on supprime, quels investissements on supprime, parce que plus vous baissez les recettes, plus vous allez emprunter, plus les taux seront mauvais et plus vous emprunterez, plus vous rentrerez dans un cercle vicieux. Si, je peux vous le dire, c'est la réalité. Mon collègue Marc Medina vous expliquera tout cela tout à l'heure.

Baisser les taux de fiscalité aujourd'hui, cela n'a aucun sens, *a fortiori* parce que vous mélangez deux choses. Vous parlez d'investissement et de fiscalité. Je vous rappelle une chose, c'est que la fiscalité, ce sont des recettes de fonctionnement, ce qui est une grande différence. Ce n'est pas avec les recettes de fiscalité qu'on finance nos investissements, sauf à s'autofinancer, sauf que si on baisse les impôts, on ne s'autofinance plus. On a déjà dû faire des économies énormes cette année pour équilibrer le budget et trouver de quoi, avec notre autofinancement, payer notre dette.

Je ne réagis pas plus là-dessus, parce que baisser les impôts, c'est au mieux démago, au moins ridicule.

Y a-t-il d'autres interventions ? Madame Touati et Madame Gabrielli. Madame Touati, nous vous écoutons.

**Mme TOUATI**: Monsieur le Maire, chers collègues, moi, j'ai besoin d'une précision concernant l'exonération de la taxe foncière. Au fil des différentes commissions, je ne sais pas si j'ai très bien compris. C'est l'application de dispositions légales ou c'est un choix de la ville ?

**M. LE MAIRE** : Les deux, j'ai envie de vous dire. Il y a une application légale qui autorise les communes à exonérer, sur un temps d'un an ou deux ans en l'occurrence, le paiement de la taxe foncière.

Madame Gabrielli?

**Mme GABRIELLI**: Une explication de vote pour dire que nous allons voter contre cette mesure, puisque nous votons contre le budget de Saint-Mandé.

M. LE MAIRE: Très bien. Je vous remercie pour ces interventions.

J'en profite encore une fois pour remercier nos services, la Direction des finances et la Direction générale des services, qui ont travaillé depuis de nombreux mois sous la direction et l'impulsion de nos collègues Marc Medina, adjoint aux finances, et Frédéric Bianchi, qui s'occupe de l'évaluation des politiques publiques, et l'ensemble des adjoints qui ont contribué à mettre en place ce rapport sur les taux, mais surtout le vote du budget qui va être présenté dans un instant. Merci à eux, parce que c'est un travail qui a été très dur, dans un contexte très incertain. On va vous en dire un mot à présent. Vraiment merci pour ce travail et, vraiment, je pense que nous nous trouvons dans une situation exemplaire, avec un budget qui reste ambitieux, qui est même très ambitieux, mais qui est surtout réaliste et sérieux.

Je vais sans plus attendre passer cette délibération aux voix. Qui est contre ?

M. STENCEL: 7.

M. LE MAIRE: Qui s'abstient?

M. STENCEL: 1.

M. LE MAIRE: Qui est pour?

M. STENCEL: 27.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur le secrétaire.

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité les taux 2021 des 2 taxes foncières comme suit :

**Contre : 7** Mme Léna ETNER, M. Pierre LOULERGUE, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, Mme Marie-France DUSSION.

**Abstention: 1** Mme Geneviève TOUATI.

**Pour : 27** M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme

Marilyne BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, M. Cédric BACH, M. Luc ALONSO.

#### 5. Vote du budget primitif 2021

**M. MEDINA**: Le projet de budget 2021 de la Ville de Saint-Mandé reprend les lignes directrices issues des orientations budgétaires présentées lors du Conseil municipal du 18 décembre dernier.

Il s'inscrit dans le nouveau cycle de gestion mis en place à Saint-Mandé qui consiste à :

- planifier l'application du programme sur la durée de la mandature avec 2 outils de pilotage : la prospective financière et la programmation pluriannuelle en investissement,
- élargir la période d'exécution budgétaire annuelle afin d'en faciliter son application, en votant le budget primitif plus tôt et en clôturant son exécution plus tard dans l'année,
- faciliter le contrôle interne et l'actualisation de la prospective au fil de l'eau.

La prospective financière et la programmation pluriannuelle d'investissement présentées lors des orientations budgétaires ont donc permis de définir les priorités en matière de politiques publiques et de procéder aux choix fondamentaux dans la manière de les financer.

En 2023, Saint-Mandé devrait retrouver des ressources financières lui permettant d'accélérer la mise en œuvre des engagements pris lors des élections.

En 2021, notre ville sera confrontée à un contexte particulièrement inédit. Les impacts budgétaires pourraient se prolonger encore en 2022. En début de mandature, Saint-Mandé devra donc faire face à un contexte particulièrement difficile, impacté, à la fois, par le prolongement des effets de la crise sanitaire et les mesures décidées par l'Etat, l'ensemble représentant un coût d'1,5 M€ pour les finances de la Ville en 2021.

Cependant, grâce à une très bonne situation financière et son fonds de roulement, elle pourra absorber les nouvelles dépenses obligatoires, comme le prélèvement SRU, ainsi que les conséquences de la réforme fiscale et de l'évolution négative des valeurs locatives qui nous ont été communiquées sur ses recettes de fonctionnement, et ce. :

- sans augmenter les impôts,
- sans toucher aux abattements fiscaux en vigueur,
- et sans revaloriser les tarifs des principaux services rendus à la population.

Enfin, avec une gestion prudente de sa dette menée depuis plusieurs années, elle disposera d'une capacité d'emprunt élevée tout en préservant la collectivité sur le plan financier.

Le projet de budget 2021 est ainsi caractérisé par la volonté de la majorité de :

- Renforcer la qualité des services rendus à la population : 39,5 M€ seront affectés en fonctionnement avec 0,540 M€ de crédits supplémentaires affectés directement à l'activité des services dont la sécurité et la propreté,
- Démarrer un nouveau programme d'investissement ambitieux : 11 M€ de crédits d'équipements sont inscrits dans le projet de budget afin d'enclencher, dès maintenant, des travaux importants d'infrastructures extérieurs notamment dans le quartier nord de la Ville et un plan de rénovation écologique de son patrimoine ;
- Tout en préservant les équilibres financiers : l'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement (1,780 M€) couvrira le remboursement annuel de la dette (1,550 M€) conformément à la trajectoire d'épargne brute que s'est fixée la collectivité le 18 décembre dernier.

### 1) LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2021

#### 1.1) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

La ville de Saint-Mandé verra ses recettes réelles de fonctionnement légèrement baisser en 2021.

Elles s'élèveront à 41,3 M€ au BP 2021 contre 41,4 M€ au BP 2020, soit une baisse de 100 000 € par rapport à l'année dernière hors taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) transférée au 1 er janvier.

#### Elles comprennent principalement :

- Les ressources d'exploitation dont les produits des services municipaux,
- Les impôts et taxes,
- Les ressources institutionnelles dont la dotation globale de fonctionnement (DGF) et les subventions.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020	Crédits ouverts 2020 (BP + DM)	Projet de budget 2021
013 atténuation des charges	110 000	112 200	112 200	150 000
70 Ressources d'exploitation	6 070 304	5 967 726	4 728 717	5 837 540
Produits des services	2 824 244	2 776 026	2 412 669	2 715 360
Refacturation mise à disposition du personnel	985 000	984 500	1 035 858	839 120
Refacturation charges indirectes	216 360	212 200	120 190	288 060
Stationnement	1 449 700	1 450 000	900 000	1 450 000
FPS	400 000	350 000	150 000	350 000
Droits de voirie	195 000	195 000	110 000	195 000
73 Ressources fiscales (impôts et taxes)	30 433 864	31 199 545	30 699 545	31 099 935
Fiscalité ménages (TH + TF)	23 399 925	23 966 259	23 966 259	23 616 650
Attribution de compensation	4 443 939	4 443 286	4 443 286	4 443 285
DSC Métropole Grand Paris	0	0	74 727	0
Taxe consommation finale électricité	390 000	390 000	390 000	390 000
Droits de mutation	2 200 000	2 400 000	1 900 000	2 600 000
Taxe de séjour	0	0	0	50 000
74 Ressources institutionnelles	3 583 903	3 516 667	3 793 101	3 629 780
DGF	1 910 000	1 853 609	1 850 236	1 780 000
Autres dotations Etat (compensation financière)	369 200	369 200	428 172	461 850
DGD	8 445	25 000	25 000	25 000
FCTVA	0	0	15 000	75 000
Subventions et participations perçues	1 267 598	1 240 198	1 446 033	1 263 670
Autres participations	28 660	28 660	28 660	24 260
75 Autres produits de gestion courante	373 076	395 876	333 611	371 275
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	40 571 147	41 192 014	39 667 174	41 088 530
76 Produits financiers	120 919	120 919	120 919	120 920
77 Autres produits exceptionnels	45 375	45 375	45 375	45 500
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	40 737 441	41 358 309	39 833 468	41 254 950
écart bp n-1		620 868		-103 359
évol. bp n-1		1,5%		-0,2%

1.1.1) <u>Les ressources d'exploitation (dont les produits des services) : 5,838 M€ au BP 2021</u> contre 5,968 M€ au BP 2020 soit une baisse de 130 000 € (-2,2 %)

Comme annoncé lors du débat sur les orientations budgétaires, le gel des tarifs s'appliquera aux services essentiels liés au quotidien des Saint-Mandéens comme la restauration scolaire, les activités périscolaires et les activités proposées par les différents équipements culturels. Compte tenu du prolongement des effets de la crise sanitaire en 2021, les produits des services ont été estimés de manière prudente. Elles seraient en baisse de 60 000 €.

Par ailleurs, conformément à la délibération prise le 22 septembre dernier, les commerçants seront exonérés des droits de voirie tout au long de l'année 2021. Cela représente une recette de 50 000 € en moins pour la Ville. En revanche, il est proposé une révision générale des droits de voirie comprenant une actualisation des tarifs existants et la création de droits nouveaux.

Enfin les refacturations de personnel en direction du CCAS sont ajustés en 2021 aux montants réalisés en 2020 (soit - 145 000 € de BP à BP).

1.1.2) <u>Les impôts et taxes : 31,100 M€ au BP 2021 contre 31,200 M€ au BP 2020 soit une</u> baisse de 100 000 € environ hors transfert de la TEOM (- 0,3 %)

#### La fiscalité des ménages (- 349 610 €)

La Ville de Saint-Mandé est amenée, comme chaque année, à voter les taux des impôts locaux afin d'équilibrer son budget. Pour 2021, le vote des taux porte sur les 2 taxes foncières : la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Concernant <u>la taxe d'habitation (TH)</u>, la loi de finances pour 2020 a, en effet, voté la suppression de la taxe d'habitation pour la résidence principale :

- Environ 80 % des foyers fiscaux ne payent plus de taxe d'habitation sur leur résidence principale depuis 2020 ;
- Plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale en 2023 ;
- Les foyers fiscaux qui continuent d'acquitter une taxe d'habitation cette année seront progressivement exonérés : à hauteur de 30 % en 2021, de 65 % en 2022 et de 100 % en 2023.

En 2021 et en 2022, la taxe d'habitation sur les résidences principales due au titre des 2 années sera perçue par l'Etat. Elle sera intégralement compensée par transfert de la part de la taxe foncière départementale issue du territoire de la commune et le cas échéant d'une compensation complémentaire. Or, comme pour d'autres communes du Département, la Ville de Saint-Mandé a constaté en fin d'année une forte baisse des bases d'imposition de la taxe d'habitation et, par conséquent, de son produit fiscal en 2020 par rapport à 2019 (- 314 000 €) et par rapport au montant notifié dans l'état fiscal 1259 transmis par les services de l'Etat en début d'année sur lequel les collectivités locales s'appuient pour équilibrer leur budget primitif (-428 660 €).

Sur la base des fichiers fiscaux transmis en fin d'année par l'Etat, cela correspondrait à une baisse de 500 locaux et dépendances imposables à la taxe d'habitation sur notre territoire. Les cas d'exonération et les déclarations de locaux vacants qui échapperaient à la taxe d'habitation ne peuvent pas expliquer à eux seuls la baisse du nombre de locaux assujettis cette année.

Cette situation est fortement préjudiciable pour les collectivités locales et fragilise encore davantage leurs équilibres budgétaires dans un contexte sanitaire fortement pénalisant : à court terme, Saint-Mandé perdrait, par rapport à ses prévisions budgétaires initiales, plus de 390 000 € de recettes fiscales en 2020 sans avoir eu la possibilité d'ajuster son budget avant la fin de l'année ; et, à plus long terme, puisque, dans le cadre de la réforme fiscale, les compensations de la taxe d'habitation sont évaluées à partir de 2021 sur les bases d'imposition définitive de 2020. Saint-Mandé se verrait ainsi privée à l'avenir de recettes de compensation importantes en fonctionnement sans que cette baisse soit justifiée.

A l'instar d'autres communes confrontées au même problème, nous avons adressé un courrier de réclamation à la directrice départementale des finances publiques. Par mesure de prudence, nous avons repris dans le BP 2021 les éléments transmis à ce jour par l'Etat pour calculer la compensation qui serait versée par l'Etat : elle serait de 14,6 M€ contre 15 M€ prévus initialement.

Par ailleurs, les communes et les EPCI à fiscalité propre conserveront le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Dans cette période transitoire, la loi de finances pour 2020 a imposé le gel des taux de la taxe d'habitation sur les résidences principales pour les 20 % des contribuables restants et de la majoration sur les résidences secondaires jusqu'en 2022 inclus. Pour Saint-Mandé, le taux de la taxe d'habitation est donc de 22,93 % et le taux de majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est de 20 % en 2021.

Concernant <u>le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères</u>, celui-ci est, depuis cette année, voté par l'EPT Paris Est Marne & Bois dans le cadre d'un régime de financement dorénavant unifié sur l'ensemble du territoire. La taxe sera prélevée par l'EPT.

Pour <u>les taxes foncières (TF)</u>, la majorité municipale a décidé de ne pas augmenter les taux en 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties et sur les propriétés non bâties. Ils seront donc fixés de la manière suivante :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 18,80 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 10,90 %

Ces taux restent bas par rapport aux taux votés par les autres communes du Département (classée 11<sup>ème</sup> ville pour la TFPB et 1<sup>ère</sup> ville pour la TFPNB) selon les dernières données de la direction générale des finances publiques.

Le coefficient de revalorisation des valeurs locatives calculé à partir l'évolution de l'indice des prix à la consommation constaté sur les 12 derniers mois sera limité à +0,2 % cette année. Au regard de la crise sanitaire de la Covid 19, les prix des produits manufacturés ont diminué cette année (-0,3 %) réduisant l'inflation globale. Pour mémoire, la revalorisation forfaitaire était de +1,5 % en moyenne les 3 dernières années. Le produit des taxes foncières s'élèverait à 8,8 M€ en 2021.

Rappelons enfin qu'il est proposé de maintenir en 2021 les abattements fiscaux en vigueur :

- L'abattement général de 5 % sur la TH ;
- L'abattement spécial au taux de 10 % pour les personnes en situation de handicap ;
- L'exonération de la TF pendant 2 ans pour les constructions neuves, reconstructions et additions d'habitation.

L'abattement de 15 % sur la TH pour les personnes de condition modeste est de facto abrogé par la suppression de la TH pour 80 % des contribuables.

#### Les autres impôts et taxes (+ 250 000 €)

Elles comprennent notamment les droits de mutation et la taxe de séjour qui sont estimés respectivement à 2,6 M€ et à 0,050 M€ en 2021. La taxe de consommation finale d'électricité resterait stable cette année (0,390 M€) ainsi que les attributions de compensation versées par la Métropole du Grand Paris (4,4 M€) suite au transfert de compétence et de fiscalité de la CVAE à la suite de la création de l'établissement.

### 1.1.3) <u>Les dotations, subventions et participations : 3,630 M€ au BP 2021 contre 3,517 M€ au BP 2020 soit une hausse de 0,113 M€ (+ 3,2 %)</u>

Depuis la loi de finances 2018, les collectivités locales ne subissent plus de minoration liée à la contribution au redressement des comptes publics. Cependant, le montant de la DGF est impacté par l'écrêtement qui permet le financement des enveloppes de péréquation (dotations de solidarité rurale et urbaine), et s'applique aux communes ayant un potentiel fiscal par habitant supérieur à 75 % du potentiel fiscal par habitant moyen. C'est le cas pour la ville de Saint Mandé qui verra sa DGF de nouveau écrêtée en 2021 à hauteur de 73 610 €.

Pour rappel, la dotation de la compensation de la part salaires (d'un montant de 1 823 434 €) ne fait désormais plus partie de la DGF. Elle est intégrée dans l'attribution de compensation (AC) de la Métropole du Grand Paris. Pour les 2 prochaines années, l'évolution est la suivante :

	2020	2021	2022
DGF	1 853 609	1 780 000	1 708 286
Part DGF intégrée dans l'AC Métropole	1 823 434	1 823 434	1 823 434
Total	3 677 043	3 603 434	3 531 720
Ecart n-1		-73 609	-71 714
Evol. N-1		-2,0%	-2,0%

#### 1.2) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Globalement les dépenses de fonctionnement augmenteront en 2021 d'1,4 M€ soit +3,7 % par rapport au BP 2020 : +0,854 M€ seront affectés à des dépenses dites incompressibles (hors services) et +0,546 M€ relèveront de dépenses directement affectées à l'activité des services rendus à la population.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2019	BP 2020	Crédits ouverts 2020	Projet de budget 2021
014 Atténuation de produits	4 689 431	4 809 816	4 869 816	5 544 820
FPIC	900 000	900 000	900 000	900 000
Reversements sur FNGIR	3 754 816	3 754 816	3 754 816	3 754 820
Prélèvement art.55 loi SRU	34 615	155 000	155 000	890 000
Autres atténuations de produits	0	0	60 000	0
65 Autres charges de gestion	1 145 436	1 375 285	1 428 585	1 459 915
Indemnités élus + charges (*)	251 000	256 020	256 020	277 600
Contributions obligatoires écoles	241 151	365 880	365 880	360 115
Contribution fonds de compensation charges terr. EPT	90 000	200 000	225 000	300 000
Service d'incendie	470 000	470 000	476 500	470 000
Autres charges de gestion	93 285	83 385	105 185	52 200
66 Charges d'intérêts dette + ICNE	625 060	586 750	596 750	475 000
67 Charges exceptionnelles	150 455	145 746	162 096	142 250
68 Dotations aux provisions	0	0	50 000	50 000
022 Dépenses imprévues	0	0	100 000	100 000
TOTAL DES DEPENSES INCOMPRESSIBLES (1)	6 610 382	6 917 597	7 207 247	7 771 985
écart bp n-1		307 215		854 388
évol. bp n-1		4,6%		12,4%
011 Charges à caractère général	10 401 992	10 537 220	11 000 585	11 142 105
012 Charges de personnel et frais assimilés	18 300 000	17 900 000	17 900 000	17 900 000
65 Subventions et aides versées	1 525 164	1 562 184	1 638 884	1 570 860
Subventions versées CCAS	858 167	900 000	950 000	900 000
Subventions versées Syndicat mixte Autolib'	60 000	60 000	86 700	90 000
Cubinations invoice consciptions at outres are prints	537 997	533 184	533 184	515 860
Subventions versées associations et autres org. privés		000 10-1		
AMGED	69 000	69 000	69 000	65 000
	69 000 1 054 000		69 000 907 261	65 000 1 090 000
AMGED		69 000		
AMGED 67 Reversement délégétaire DSP	1 054 000	69 000 1 157 761	907 261	1 090 000
AMGED 67 Reversement délégétaire DSP TOTAL DEPENSES D'ACTIVITES (2)	1 054 000	69 000 1 157 761 <b>31 157 165</b>	907 261	1 090 000 <b>31 702 965</b>
AMGED 67 Reversement délégétaire DSP TOTAL DEPENSES D'ACTIVITES (2) écart bp n-1	1 054 000	69 000 1 157 761 <b>31 157 165</b> -123 991	907 261	1 090 000 <b>31 702 965</b> 545 800
AMGED 67 Reversement délégétaire DSP  TOTAL DEPENSES D'ACTIVITES (2)  écart bp n-1 évol. bp n-1	1 054 000 <b>31 281 156</b>	69 000 1 157 761 <b>31 157 165</b> -123 991 -0,4%	907 261 <b>31 446 730</b>	1 090 000 <b>31 702 965</b> 545 800 1,8%

<sup>(\*) +21 580 €</sup> hors indemnités = +16 580 € de charges sociales imputées sur le compte 6534 (chapitre 65) en 2021 par transfert du chapitre 012 (régularisation comptable) et +5 000 € de frais de représentation de M. Le Maire – voir annexe III – A1

## 1.2.1) <u>Les dépenses incompressibles : 7,772 M€ au BP 2021 contre 6,918 M€ au BP 2020 soit + 0,854 M€</u>

Les principales évolutions concernent **les intérêts de la dette** qui ont baissé régulièrement depuis 2016. Ils diminueront encore cette année (- 111 750 €) grâce à une gestion prudente de la dette.

A l'inverse, le prélèvement brut SRU passera de 504 573 € en 2020 à 924 900 € à partir de 2021.

calcul prélèvement SRU	CA 2019	BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025
Montant brut du prélèvement (C)	403 658	420 410	420 410	420 410	420 410	420 410
Montant de la majoration : (d) = tm X (c) avec tm=2,2 à partir de 2021	100 915	504 490	504 490	504 490	504 490	504 490
Montant brut du prélèvement + majoration ( e ) = ( c ) + ( d)	504 573	924 900	924 900	924 900	924 900	924 900
Montant des dépenses déduites (g) = surcharges foncières réalisées n-2	355 500	34 900	675 500	1 050 000	977 000	1 000 000
Montant net du prélèvement (e) - (g) = (k)	149 073	890 000	249 400	0	0	0

A l'avenir, les surcharges foncières viendront compenser les prélèvements SRU. A compter de 2021, la ville prévoit de verser 1 M€ par an ce qui permettra de diminuer fortement le prélèvement net en 2022 et de l'annuler dès 2023.

Par ailleurs, les contributions de la Ville au budget de l'EPT augmenteraient de +100 000 € en 2021.

Enfin, par mesure de prudence, il est proposé d'inscrire +50 000 € au titre de provisions pour risques et charges (compte 68) et +100 000 € en dépenses imprévues (compte 022) compte tenu du contexte incertain lié à la crise sanitaire.

Par ailleurs, les dépenses liées aux fonds de péréquation mis en place en 2011 et 2012 resteront stables en 2021 :

- le Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR), pour lequel le montant est figé à 3,8 M€,
- le Fonds national de Péréquation horizontale des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) reconduit à hauteur de 0,9 M€.

## 1.2.2) <u>Les dépenses d'activités des services : 31,7 M€ au BP 2021 contre 31,157 M€ au BP 2020 (+0,546 M€)</u>

Dépenses d'activités (011+012+65 subv+ 67 DSP)	BP 2020	Projet de budget 2021	Ecart n-1	Evol en %	Part. en %
accueil emplois	13 352	0	-13 352	-100,0%	0,0%
développement économique et commercial	249 350	276 398	27 048	10,8%	0,9%
interventions sociales	1 303 785	1 296 645	-7 140	-0,5%	4,1%
sécurité et tranquillité publique	1 408 944	1 409 044	100	0,0%	4,4%
jeunesse sports vie associative et vie locale	1 609 817	1 545 696	-64 121	-4,0%	4,9%
batiments	2 021 973	2 140 068	118 095	5,8%	6,8%
affaires culturelles et animation	2 459 824	2 435 335	-24 489	-1,0%	7,7%
familles et petite enfance	4 880 622	4 903 675	23 053	0,5%	15,5%
cadre de vie et propreté	4 892 511	5 275 960	383 449	7,8%	16,6%
vie scolaire et périscolaire	5 202 086	5 312 417	110 331	2,1%	16,8%
administration générale	7 114 900	7 107 726	-7 174	-0,1%	22,4%
total	31 157 165	31 702 965	545 800	1,8%	100,0%

En 2021, les dépenses d'activités des services s'élèveront à 31,7 M€ en hausse de 545 800 € par rapport à 2020 dont 383 500 € de crédits supplémentaires affectés au **cadre de vie et à la propreté** avec notamment l'externalisation d'une partie de l'activité mise en place cette année (+ 300 000 €), l'augmentation significative des plages horaires d'intervention et la mise en place d'une brigade propreté ainsi que crédits supplémentaires affectés à l'entretien quotidien des espaces verts (+ 75 000 €).

La sécurité et la tranquillité publique seront soutenues par le recrutement d'agents sur des postes vacants en 2020.

La famille, la petite enfance et la vie scolaire seront renforcées ainsi que **la redynamisation du commerce** avec + 78 000 € de crédits supplémentaires par rapport au CA 2019 sur le poste « fêtes et cérémonies » liées aux animations commerciales et aux illuminations de fin d'année.

Enfin, les subventions versées au CCAS et aux associations et organismes de droit privé seront maintenues en 2021.

Les dépenses d'activités des services comprennent :

- Les charges à caractère général qui s'élèveront à 11,142 M€ en 2021.
- Les charges de personnel, estimées à 17,9 M€ en 2021. Elles seront en hausse de plus de 800 000 € par rapport au montant des dépenses de personnel réalisées en 2020.

Evolution des dépenses de personnel (2018-2020) :

Année	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019	Réalisé 2019	BP 2020	Réalisé 2020
Montant	18 646	17 716 591	18 300 000	17 323	17 900	17 078
	947 €	€	€	142 €	000 €	247 €

Conformément à ce qui a été annoncé lors des orientations budgétaires, l'enveloppe budgétaire dédiée aux dépenses de personnel en 2021 permettra notamment de financer :

- La généralisation du RIFSEEP à toutes les filières concernées,
- Le coût des élections régionales et départementales,
- Le coût en année pleine des recrutements intervenus en 2020 (dont une directrice de crèche, une responsable prévention des risques professionnels, deux éducateurs de jeunes enfants en crèche, le régisseur d'équipements culturels),
- La finalisation des recrutements en cours correspondant aux postes vacants notamment au niveau de la police municipale,
- Enfin, la création de postes permettant la mise en œuvre des ambitions municipales en matière de notamment de propreté urbaine (réorganisation de la direction et maintien des renforts dans l'attente de l'externalisation) et de la dynamisation du centre-ville (avec la création d'un poste de manager de centre-ville).

Il conviendra également d'intégrer « la prime de précarité » instaurée par la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 : à partir du 1er janvier 2021 un agent contractuel de la fonction publique pourra bénéficier d'une indemnité de fin de contrat dite « prime de précarité » à hauteur de 10 % de la rémunération brute globale perçue par l'agent pendant la durée de son contrat, renouvellement inclus.

- Enfin, les autres dépenses d'activités comprenant l<u>es subventions</u> versées au CCAS et aux associations seront maintenues en 2021 (1,571 M€). Le versement à Q-Park est estimé à 1,090 M€.

Malgré l'impact négatif, évalué à -1,5 M€ sur les finances de la Ville, de la crise sanitaire et des mesures imposées par l'Etat (à travers le prélèvement SRU et la révision à la baisse par l'Etat des bases d'imposition servant de base au calcul de la compensation de la TH), la Ville propose, sans augmenter les impôts, d'accroître ses budgets de fonctionnement en direction des services rendus à la population de plus de 545 000 €.

Avec en fonctionnement, 41,255 M€ de recettes et 39,475 M€ de dépenses, la ville de Saint-Mandé verra donc son niveau d'autofinancement diminué en 2021 tout en respectant les règles de bonne gestion (l'autofinancement brut d'1,780 M€ restera supérieur au remboursement du capital annuel de la dette d'1,550 M€).

Indicateurs	BP 2019	BP 2020	Crédits ouverts 2020	Projet de budget 2021
épargne de gestion	4 509 124	5 007 509	2 829 304	3 470 830
autofinancement annuel brut (épargne brute)	3 120 341	3 694 834	3 694 835	1 780 000
taux d'épargne brute	7,7%	8,9%	9,3%	4,3%
remboursement capital de dette	1 613 614	1 625 000	1 625 001	1 550 000
autofinancement annuel net (épargne nette)	1 506 727	2 069 834	2 069 834	230 000
stock de dette au 31/12	20 103 397	18 456 066	18 456 066	16 906 066
capacité de désendettement	6	5	5	9

Par ailleurs, grâce à ses résultats financiers antérieurs et son niveau de fonds de roulement, la Ville peut faire le choix de recourir davantage à l'emprunt pour financer ses investissements sans compromettre son avenir sur le plan financier.

### 2) LE BUDGET D'INVESTISSEMENT 2021

#### 2.1) <u>LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>

Au BP 2021, les dépenses d'investissement s'élèvent à 12,9 M€.

DEPENSES INVESTISSEMENT	Projet de budget 2021
16 Remboursement en capital	1 550 000
165 Dépôts et cautionnement versés	10 000
27 Autres immobilisations financières	10 000
020 Dépenses imprévues	190 000
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES (1)	1 760 000
20 Immobilisations incorporelles	540 000
21 Immobilisations corporelles	6 690 890
23 Immobilisations en cours	2 448 200
204 Subventions d'équipement versées	1 465 910
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENTS - PPI (2)	11 145 000
DEPENSES D'INVESTISSEMENT (9+10)	12 905 000

Elles sont affectées de la manière suivante :

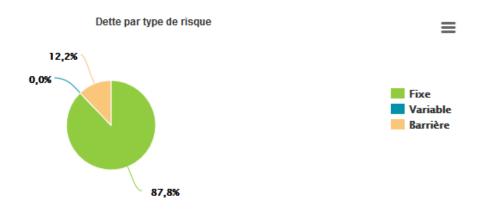
## 2.1.1) <u>Les dépenses financières dont le remboursement du capital de la dette (1,550 M€) : 1,760 M€.</u>

Elles seront couvertes à 100 % par l'autofinancement dégagé de sa section de fonctionnement conformément aux règles de bonne gestion que la commune a défini lors des orientations budgétaires de décembre dernier.

Evolution stock de dette	2018	2019	2020	2021 (prévisions)
remboursement capital dette (1)	1,593	1,613	1,622	1,550
emprunts nouveaux (2)		1,400		
stock dette au 31/12	20,094	20,078	18,456	16,906

Avec le remboursement du capital de dette, le stock s'établirait à 16,9 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2022 hors mobilisation éventuelle d'emprunts nouveaux.

Par ailleurs, la structure de la dette est largement sécurisée comme rappelé dans des orientations budgétaires.



L'encours est composé au 1er janvier 2021, tous budgets confondus, de la manière suivante :

- 87,8% à taux fixe,
- 12,2% de taux fixe conditionné (taux fixe de 3,99 % dans la limite d'un taux EURIBOR 12M de 5,5 %) qui ne présentent pas de risques particuliers (classé 1 B selon la charte Gissler).

Banque	Indice	Méthode d'amortissement	Durée initiale	Encours
Sté de Fin. Local	Taux fixe conditionné	Annuité constante	28	2 246 824,06
Sté de Fin. Local	Taux Fixe	Amortissement constant	15	1 634 076,33
Sté de Fin. Local	Taux Fixe	Annuité constante	18	4 406 529,47
Sté de Fin. Local	Taux Fixe	Amortissement constant	15	2 350 000

Sté de Fin. Local	Taux Fixe	Annuité constante	25	911 827,87
Sté de Fin. Local	Taux Fixe	Amortissement constant	20	950 000
Sté de Fin. Local	Taux Fixe	Annuité constante	20	1 118 397,95
Sté de Fin. Local	Taux Fixe	Amortissement constant	20	412 500
Sté de Fin. Local	Taux Fixe	Annuité constante	20	455 047,94
Sté de Fin. Local	Taux Fixe	Amortissement constant	20	419 675,93
Sté de Fin. Local	Taux Fixe	Annuité constante	15	85 446,88
Sté de Fin. Local	Taux Fixe	Annuité constante	15	82 446,03
Crédit Agricole	Taux Fixe	Amortissement constant	12	1 499 999,96
Crédit Agricole	Taux Fixe	Annuité constante	20	1 112 494,57
Société Générale	Taux Fixe	Annuité constante	20	770 798,74
			Total	18 456 065,73

Après l'échéance annuelle du 1<sup>er</sup> janvier 2021, l'emprunt à taux fixe conditionné dont l'encours est de 2,247 M€ au 1<sup>er</sup> janvier 2021, passera sur une indexation à taux variable (soit l'Euribor 12M). Selon les conditions de marchés actuelles, l'Euribor 12M resterait en territoire négatif encore quelques années. Ayant prévu contractuellement un seuil minimal de taux d'intérêt de 0 %, cet emprunt coûtera très peu à la collectivité en termes de charges financières (0,19 %).

#### 2.1.2) Les dépenses d'équipement : 11,145 M€

Comme annoncé lors du débat d'orientations budgétaires, 2021 verra les premières réalisations issues de son programme pluriannuel d'investissement 2021-2025. La ville prévoit d'engager 51,3 M€ sur les 5 prochaines années dont 11,145 M€ en 2021 :

Dépenses d'équipements	total 2021- 2025	2021	2022	2023	2024	2025
services généraux	5 312 910	1 226 200	1 167 200	872 200	1 104 110	943 200
sécurité et tranquillité publique	948 430	324 950	254 000	115 880	110 000	143 600
vie scolaire	3 919 530	861 770	805 310	724 710	847 310	680 430
culture	3 318 115	161 910	507 915	2 444 090	167 100	37 100
sports et vie associative	2 682 140	1 001 400	699 000	465 780	332 960	183 000
interventions sociales et santé	10 000	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
famille et petite enfance	812 795	155 660	130 900	115 335	127 945	282 955
aménagement et services urbains	27 962 000	6 070 200	11 876 800	2 955 000	3 505 000	3 555 000
logements (surcharges foncières)	5 027 000	1 050 000	977 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
développement économique et commercial	1 310 910	290 910	255 000	255 000	255 000	255 000
total dépenses (dont Berulle 6,9 M€)	51 303 830	11 145 000	16 675 125	8 949 995	7 451 425	7 082 285
subvention et autres recettes (cession Berulle)	10 499 420	627 285	7 396 045	1 389 105	601 310	485 675
FCTVA (taux 16,404% hors 2031+204)	7 240 880	1 489 630	2 548 580	1 251 625	1 005 800	945 245
total recettes (dont Berulle 6,767 M€)	17 740 300	2 116 915	9 944 625	2 640 730	1 607 110	1 430 920
charge nette	33 563 530	9 028 085	6 730 500	6 309 265	5 844 315	5 651 365

<u>A) Les dépenses déjà engagées</u>: 190 000 € dont 90 000 € pour achever en 2021 l'agenda d'accessibilité programmé (AD'AP) des bâtiments communaux et 100 000 € au titre de la participation de la Ville à la construction d'un lycée par le syndicat à vocation unique (SIVU) de Vincennes et Fontenay. Cette subvention annuelle est versée pendant 10 ans (de 2017 à 2026), pour atteindre 1 000 000 € :

B) Les dépenses annuelles d'entretien et de renouvellement de son patrimoine mobilier et immobilier : 3 151 705 € en 2021 et 15M€ sur 5 ans (2021-2025) :

Dépenses entretien et	Projet de
renouvellement du patrimoine	budget 2021
Administration générale	732 000
travaux entretien annuel Hôtel de Ville	30 000
travaux entretien annuel autres bâtimens publics	112 000
achats mobiliers de bureaux et autres équipements	135 000
informatique (logiciels et matériels)	350 000
garage	105 000
Sécurité et tranquillité publique	89 750
Aménagements, propreté et cadre de vie	1 852 000
urbanisme	20 000
études	120 000
réfection trottoirs et chaussées	600 000
propreté urbaine	50 000
mobiliers urbains et autres équipements	375 000
prog. Plantation d'arbres et aménagements	80 000
sécurisation urbaine	150 000
éclairage public et signalisation	325 000
cimetières	112 000
autres interventions	20 000
Affaires culturelles et enseignement artistique	67 335
CRESCO (mobiliers + travaux annuels)	50 150
Autres équipements	17 185
Petite enfance, famille et vie scolaire	220 120
Mobiliers, matériels et petits équipements	82 120
Travaux annuels crèches	33 000
Travaux annuels écoles	105 000
Sport et vie associative	115 500
Mobiliers et petits équipements	85 500
Travaux annuels équipements sportifs	30 000
Développement économique et comercial	75 000
Total général	3 151 705

#### C) Les mesures nouvelles comprenant :

C.1) les subventions pour surcharges foncières liées à 4 opérations en 2021 : 1 050 000 €

- Alouette/Guyane (210 000 €)
- 182 rue Gallieni (565 000 €)
- pointe P. Bert (150 000 €)
- et 66 De Gaulle (125 000 €)

La Ville engagera 5 M€ au titre de surcharges foncières durant les 5 prochaines années.

C.2) le plan de rénovation écologique des bâtiments, 1er volet d'un plan d'ensemble de plus de 3,1 M€ sur 5 ans (2021-2025) : 833 910 €

Plan de rénovation thermique	total 2021- 2025	2021	2022	2023	2024	2025
services généraux	449 910	19 200	76 200	17 200	249 110	88 200
sécurité et tranquillité publique	59 680	20 200	0	5 880	0	33 600
vie scolaire	1 493 280	430 360	282 600	62 000	649 200	69 120
culture	148 400	10 000	38 400	0	100 000	0
sports et vie associative	575 140	298 400	45 000	191 780	39 960	0
famille et petite enfance	454 240	55 750	57 000	960	102 600	237 930
total dépenses	3 180 650	833 910	499 200	277 820	1 140 870	428 850
subvention (50% du coût HT)	1 325 170	347 360	208 000	115 755	475 365	178 690
FCTVA (taux 16,404%)	521 760	136 795	81 890	45 575	187 150	70 350
total recettes	1 846 930	484 155	289 890	161 330	662 515	249 040
charge nette	1 333 720	349 755	209 310	116 490	478 355	179 810

En 2021, il porte sur le remplacement de l'éclairage en LED et les chaudières dans une partie des bâtiments communaux ainsi que le remplacement des ouvrants à l'école C. Digeon et au Centre sportif R. Vergne :

Plan de rénovation thermique	Projet de budget 2021
Administration générale	19 200
Remplacement de la chaudière existante par une chaudière à condensation locaux Jeanne d'Arc	19 200
Sécurité et tranquillité publique	20 200
Remplacement de la chaudière existante par une chaudière à condensation locaux PM	19 200
Mise en place de LED à la place des luminaires d'anciennes technologies locaux PM	1 000
Affaires culturelles et enseignement artistique	10 000
Eclairage LED Conservatoire	10 000
Petite enfance et familles (travaux dans les crèches)	55 750
Eclairage LED C. TOURELLE	43 750
Eclairage LED WOLLEMIS	7 000
Eclairage LED P. CASTORS	5 000
Vie scolaire et périscolaire (travaux écoles)	430 360
Remplacement Eclairage LED Ecole TillIon	102 360
Remplacement des ouvrants notamment le RDC Ecole Digeon	278 000
Remplacement Eclairage LED Ecole Digeon	50 000
Sport et vie associative	298 400
mise en place de 2 chaudières gaz à condensation CS R. Vergne	200 000
Fenêtres restantes côté commandant mouchotte	30 000
Isolation ext. et réfection Mur Gymnase	42 000
Remplacement Eclairage LED Stade des minimes	26 400
Total général	833 910

#### C.3) Les autres mesures nouvelles : 5 919 385 € comprenant les opérations suivantes :

- ✓ Propreté et cadre de vie : 2 513 200 € avec en priorité les travaux de rénovation et d'embellissement du Quartier Nord (2 448 200 €), la rénovation de la serre des espaces verts (55 000 €) et les travaux d'intervention au cimetière sud (10 000 €);
- ✓ <u>Urbanisme et grands projets d'aménagement</u>: 1 735 160 € intégrant 150 000 € de crédits supplémentaires pour le projet de la pointe P. Bert, 1 250 000 € d'acquisitions foncières et 250 000 € au titre du dispositif de soutien au ravalement des façades et de la rénovation énergétique ;

- ✓ <u>Sécurité et tranquillité publique : 215 000 € dont 75 000 € liés à l'achat d'équipements nouveaux (terminal PVE, kit PPMS et système radio), 80 000 € au renouvellement du système d'alarmes intrusion dans les bâtiments publics et 60 000 € pour la poursuite du programme annuel de vidéo-protection ;</u>
- Petite enfance, famille et vie scolaire : 211 200 € comprenant l'achat de nouveaux mobiliers et équipements courants pour les crèches et les écoles (18 200 €) et divers travaux : 49 000 € pour des interventions dans les crèches C. Tourelle et Wollemis ; 124 000 € pour des travaux dans les écoles (sanitaires et ascenseurs à l'école C. Digeon) ; et 20 000 € pour l'acquisition de capteurs CO2 dans les écoles ;
- ✓ Sport et vie associative: 587 500 € dont 120 000 € pour des travaux au centre sportif R. Vergne (60 000 € pour un mur d'escalade et 60 000 € pour des travaux d'amélioration d'étanchéité); 138 000 € au gymnase Benzoni (travaux ascenseur, réfection du plafond); 145 000 € au stade des Mimines dont la réfection des vestiaires et 150 000 € pour les travaux d'éclairage du stade;
- ✓ <u>Affaires culturelles</u>: 84 575 € comprenant l'achats de mobiliers spécifiques afin d'accompagner le développement des activités proposées par CRESCO (41 650 €) et des travaux du conservatoire (réfection du hall pour 20 000 €);
- ✓ <u>Développement économique et commerces</u> : 185 750 € dont 150 000 € liés aux préemptions commerciales qui pourraient intervenir dans l'année et 65 750 € en soutien aux commerçants dans la rénovation de leurs devantures commerciales ;
- ✓ <u>Administration générale</u> : 387 000 € dont 345 000 € liés aux différents projets informatiques portés par la Ville.

#### 2.2) <u>LES RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>

L'ensemble des dépenses d'investissement sera financé par les fonds propres et un emprunt d'équilibre fixé dans le projet de budget à 10 M€.

RECETTES INVESTISSEMENT	Projet de budget 2021
AUTOFINANCEMENT ANNUEL BRUT (1)	1 780 000
16 Emprunt d'équilibre	10 000 000
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENTS (2)	10 000 000
10 FCTVA (sur dépenses n-1)	955 000
10 Taxe aménagement	150 000
165 Dépôts et cautionnement reçus	10 000
27 Autres immobilisations financières	10 000
024 Produits des cessions	0
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES (3)	1 125 000
RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 905 000

Les recettes d'investissement sont donc issues des éléments suivants :

- Autofinancement dégagé de la section de fonctionnement : 1,780 M€
- Fonds propres : 1,105 M€ (FCTVA et taxe d'aménagement)
- Emprunt d'équilibre : 10 M€

Saint-Mandé s'inscrira également dans les différents plans de relance de l'Etat et des autres structures publiques (MGP, SIPPEREC, Région Ile-de-France notamment) afin de mobiliser le maximum de subventions d'investissement. Les appels à projet lancés par les différents financeurs étant actuellement en cours, il est proposé de ne pas inscrire pour l'instant de subventions et attendre leur notification. Elles seront inscrites dans une décision modificative.

La stratégie financière proposée ici est de contractualiser en début de mandat un emprunt d'équilibre jusqu'à 10 M€ compte tenu :

- D'une part, de la très bonne situation financière de la collectivité lui permettant au regard de son niveau de stock de dette à 5 ans et de sa capacité de désendettement de disposer d'une capacité d'emprunt importante en adéquation avec ses besoins issus de la PPI 2021-2025 et de la prospective financière,
- D'autre part, des conditions actuellement particulièrement favorables des marchés financiers sur les taux d'intérêts, la durée et les modalités de mobilisation des fonds.

Néanmoins, comme la Ville l'a pratiqué les années précédentes, ce montant pourra être revu en fonction des résultats 2020.

**M. MEDINA**: Il faut dire aussi que beaucoup de communes, et notamment la Ville de Paris vont emprunter massivement sur l'année 2021, pour les mêmes raisons que nous, mais je pense que la Ville de Paris est plus complexe et compliquée que la nôtre.

Sans parler d'éléments inconnus, quand j'ai commencé mon intervention, j'ai parlé d'un contexte incertain - plus que jamais incertain - et je dirais que l'État nous réserve peut-être des surprises et pas très bonnes d'ailleurs. Et je ne serais pas étonné, qu'au niveau des subventions, tout comme on l'a constaté au niveau de la compensation des pertes d'activité, des pertes de recettes et des pertes sur les droits de mutation, que nous avions estimées à un million d'euros sur 2020 et qui finalement se réduisent à zéro, nous risquions d'avoir de mauvaises surprises ; nous préférons donc construire notre budget de façon prudente et sécurisée.

Permettez-moi, avant de passer à la conclusion des orientations budgétaires, d'évoquer deux références : la première, la fable « La Cigale et la fourmi » et le récit biblique : « Joseph et le Pharaon ».

Pour « La Cigale et la fourmi », d'aucuns auraient voulu distribuer nos réserves, en baissant notamment la taxe foncière.

Une telle politique aurait rendu impossible la réalisation de notre programme d'investissement et aurait coûté, sur la mandature, un montant total de 5 millions d'euros.

Compte tenu des différentes mauvaises nouvelles que nous avons reçues par ailleurs, et notamment sur la taxe d'habitation, je confirme les réticences et l'opposition formelle de Monsieur le Maire sur votre proposition.

Le deuxième point concerne le récit biblique : « le rêve de Pharaon » : « sept vaches grasses dévorées par sept vaches maigres et sept épis brûlés par le vent ». Et je vous rappelle que Joseph révèle à Pharaon le sens de ses rêves.

« - Sept années d'abondance puis sept années de famine ».

Joseph conseille donc à Pharaon de prélever un cinquième des récoltes de l'Egypte pendant les sept années d'abondance. Ces provisions permettent de former une réserve pour le pays qui a ainsi pu échapper à la famine.

Pour revenir à notre ville, très modestement, la ville a dégagé de très bons résultats ces dernières années grâce aux efforts de tous.

Ces résultats doivent nous permettre de traverser la crise actuelle sans à-coups majeurs et formulons l'espoir que cette période de difficultés ne dure pas sept ans comme en Egypte, mais deux ans, voire moins, peut-on l'espérer.

Ce budget traduit donc la mise en œuvre des engagements pris par la Municipalité, tout en préservant ses équilibres financiers et en préservant bien sûr également la qualité des services rendus et, comme on vient de le voir, la participation à la gestion de la crise Covid, à la fois en termes de dépistage et de vaccination. Et cela est permis, je le répète, par une situation de départ particulièrement saine et dans un monde d'incertitude, comme on peut le prévoir encore sur l'année 2021.

En conclusion, je dirais un budget prudent, sobre et néanmoins dynamique. »

**M. LE MAIRE**: Merci, mon cher collègue. Je vous savais des talents de financier. Je vous découvre des talents d'historien. Merci pour ce travail. Merci pour cette présentation à la fois synthétique, mais en même temps très exhaustive, très complète, qui représente bien les efforts que la ville a engagés et, naturellement, la très bonne structure financière de nos finances locales.

Je vous propose d'ouvrir ce débat et de passer la parole à ceux qui le souhaitent, Monsieur Alonso, Madame Touati, Monsieur Robin et Madame Gabrielli. Monsieur Alonso, vous avez la parole.

M. ALONSO: Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, quelques motifs de satisfaction.

Des demandes que j'avais effectuées sans succès lors de la mandature 2014-2020 sont désormais réalité, l'élargissement de la période d'exécution budgétaire, avec un DOB en décembre et un budget primitif en janvier, le vote des subventions aux associations qui fera l'objet, si j'ai bien compris, de délibérations distinctes du budget primitif, comme à Vincennes – enfin, « comme à Vincennes, » c'est un commentaire –, et aussi la budgétisation de 150 000 euros pour la préemption commerciale, qui avait été, pour moi, un cheval de bataille lors de la dernière mandature.

L'effort que vous avez fait pour piloter le budget en ces temps incertains est indéniable et je souhaite le saluer. Monsieur Medina est toujours aussi efficace dans ses présentations et ses explications, même la voix enrouée, et on lui découvre effectivement des talents insoupçonnés, même si, parfois, nos points de vue divergent.

Je constate que la suppression progressive de la taxe d'habitation, qui était particulièrement haute dans notre ville, est une bonne chose pour le pouvoir d'achat des Saint-Mandéens.

Je constate encore que le coût de la gestion de la crise du COVID est amorti par les marges d'autofinancement, que j'estimais hier excessives, mais qui, aujourd'hui, je le reconnais volontiers, s'avèrent utiles.

Au passage, je considère que Saint-Mandé fait honneur à son rang en ayant ouvert et en faisant vivre un centre de dépistage au centre Cochereau, puis de vaccination au Cresco.

J'approuve la non-augmentation de la taxe foncière.

Vous annoncez vouloir renforcer la qualité des services rendus, propreté et sécurité. Pourquoi pas ?

Vous ouvrez un programme d'investissement volontaire, rénovation de Saint-Mandé Nord, très bien, en espérant toutefois une vraie concertation avec les riverains. Je vous renvoie à la tribune que j'ai écrite à ce sujet le mois passé.

Pourquoi est-ce que vais-je m'abstenir?

Comme je l'ai indiqué, j'ai des réserves sur la réalisation concrète du projet architectural des crèches de Bérulle – je n'en ai pas sur la nécessité d'une crèche rénovée – qui pèse pour 6,9 millions.

D'autre part, il y a une acquisition foncière mystère, pour 1 250 000 euros, qui pique ma curiosité. Il y a une acquisition foncière de 1,25 million, c'est bien ce que ce qui est reporté dans les documents. Enfin, vous me direz ce qu'il en est.

Je regrette qu'il n'y ait pas de projet écologique en direction des écoles. J'aurais apprécié une mesure forte et symbolique dans cette direction. Nous avons notamment l'une des plus grandes écoles du 94 qui fait face à l'une des autoroutes urbaines les plus denses. On aurait pu programmer, en lien avec la ville de Paris, un mur végétal qui protège l'école du bruit et de la pollution. Fin décembre 2019, le Conseil municipal avait voté, à l'unanimité, de mémoire, un projet d'îlot de fraîcheur à l'école Paul Bert, ce qui avait fait l'objet d'un article dans le journal municipal. Nous étions alors en période préélectorale. Ce projet a depuis été ajourné. L'acquisition de capteurs  $CO_2$  est cependant une bonne chose, mais ne va pas compenser de tels investissements.

Finalement, le commerce méritait, de mon point de vue, un coup de pouce plus soutenu que l'exonération des droits de voirie que nous avons déjà votée. Vincennes a annoncé sur son site internet avoir débloqué un fonds d'urgence de 500 000 euros, qu'il a confié à la CCI comme opérateur et gestionnaire de ce fonds. Les fonds sont débloqués sur candidature et critères, notamment la perte de chiffre d'affaires. Ce que Vincennes a fait pour aider les entreprises, il est dommage que Saint-Mandé ne l'ait pas fait, n'ait pas eu cette même idée.

C'est pour ces motifs que je m'abstiendrai ce soir.

**M. LE MAIRE**: Ce que je vous propose, c'est que je réponde au fur et à mesure et Marc Medina pourra compléter. Comme ça, cela nous permettra, parce que les interventions sont assez denses, que je puisse vous apporter des éléments de réponse.

Dans le désordre, sur l'îlot de fraîcheur, cela n'a pas été ajourné, cela a juste été reporté temporairement. Il y avait deux raisons à cela. La première, c'est que la crise sanitaire ne nous permet pas d'engager de tels travaux au regard des évolutions de fréquentation au sein des écoles. Deuxièmement, nous voulions revoir le projet de façon plus aboutie, notamment en nous inspirant de ce qu'on appelle les cours Oasis, ces aménagements qui se font dans les cours d'école, qui ont des évolutions permanentes. Il y a plusieurs versions. Il y a les premiers qui ont été faits, il y a 15 ans, à peu près, 15 ou 20 ans, et il y a des générations successives et qui vont très vite. Ce que je ne voulais pas, puisque le projet avait été notamment amputé à cause de l'utilisation des écoles durant la crise sanitaire, c'est que l'on se lance dans un projet qui n'aurait pas pu être amélioré par d'éventuelles mises à jour. Je voulais qu'on fasse quelque chose d'assez réfléchi, d'assez poussé et qu'on s'inspire aussi des bonnes pratiques. Donc on va commencer à regarder. J'en ai parlé avec la Maire du 12ème arrondissement la semaine dernière, puisque Paris a déjà pas mal avancé sur ce sujet. Et j'ai prévu une visite avec nos services et les services de la Maire du 12ème, puisque deux cours Oasis dernière génération vont être prochainement inaugurées, ouvertes en tout cas, dans le 12ème arrondissement. L'idée, ce n'est pas de reporter ou d'ajourner, mais plutôt de réécrire un petit peu le projet pour faire quelque chose de beaucoup plus pertinent.

Sur le commerce, effectivement, nous allons engager plusieurs actions pour soutenir nos commerçants. Certaines ont déjà été mises en œuvre, d'autres le sont actuellement et vont l'être, notamment les exonérations de taxe pour ceux d'entre nos commerçants qui sont sujets aux taxes de voirie, aux taxes de terrasse et d'affichage.

En ce qui concerne les fonds de soutien, ce n'est pas que la ville de Saint-Mandé n'a pas eu la même idée. Je fais juste un rappel sur la façon dont les collectivités publiques peuvent financer les entreprises. Il y a un principe général, européen et français, transcrit naturellement, qui interdit ce qu'on appelle les aides d'Etat, c'est-à-dire aux collectivités publiques de financer directement des entreprises. Donc, en fait, ce n'est pas la ville de Vincennes qui a directement mis en place un fonds de soutien, c'est la chambre de commerce et d'industrie, par l'intermédiaire de l'établissement public de territoire, qui a la compétence développement économique, qui a mis en place, au niveau de l'ensemble du territoire, un fonds de soutien. Ce fonds de soutien, géré par la chambre de commerce et d'industrie, peut être abondé par les communes. Mais cela veut dire que c'est la CCI, par le biais du territoire, qui va lancer les candidatures, sélectionner les projets, vérifier l'éligibilité des différents commerces. Ensuite, la

ville de Vincennes, pour ce qui la concerne, reversera dans une limite. En fait, c'est un plafond qui a été voté. Les 500 000 euros de Vincennes, c'est un plafond. Dans cette limite, elle reversera au territoire.

C'est un dispositif qui est assez complexe à mettre en œuvre et la ville de Saint-Mandé s'est engagée dedans, sauf que pour que cela se fasse, il faut que cela passe au territoire en délibération. Pour l'instant, dans l'ordre, seule la ville de Vincennes s'est engagée. La ville de Charenton a fait passer une pré-délibération, la dernière fois, en Conseil de territoire. Mais il faut qu'il y ait des conseils de territoire et des délibérations pour que l'on puisse s'engager. La ville de Saint-Mandé, à ma demande, a déjà fait la démarche, juste avant les vacances de Noël, auprès du territoire, pour regarder comment nous pourrions allouer un budget pour participer à ce fonds de soutien. On attend les retours. Donc, pour l'instant, la balle est dans le camp du territoire. C'est effectivement un bon dispositif et, si on peut le faire *via* le territoire, nous le ferons.

Troisièmement, concernant Paul Bert, sur le mur végétal, c'est toujours difficile, ces aménagements en lisière de Paris. Vous connaissez ça aussi bien que moi. Pour autant, nous avons souhaité, dans le cadre du réaménagement et de la création de cette extension du conservatoire et de ces résidences étudiantes au niveau de la pointe Paul Bert, qu'il y ait un réaménagement et la création d'un espace complètement rénové au niveau de la sortie des écoles Paul Bert. L'idée, c'est que l'on se serve de ces travaux pour embellir le quartier, pour créer un espace qui protégera les enfants lorsqu'ils sortent de l'école et pour créer vraiment une coupure avec la ville de Paris, notamment en intégrant de la végétation, des arbres et un espace beaucoup plus protégé. On pourra intégrer des jeux pour les enfants, des espaces verts et donner plus l'impression d'être sur une place, lorsqu'on sort de l'école Paul Bert, que sur une route désaffectée. C'est l'usage du temps, puisqu'à la base, cette route était empruntée. Donc voilà notre idée. Il y aura naturellement une concertation avec les parents d'élève et les enseignants de l'école Paul Bert le moment venu, mais voici notre projet.

Je ne crois pas avoir oublié des remarques sur votre question.

L'acquisition foncière. En fait, c'est un fonds de prévision. Il n'y a pas d'affectation pour l'instant. En fait, vous le savez, au cours d'une mandature ou d'une année, on peut être amené à procéder à des acquisitions, comme nous l'avons fait pour les fonds de commerce, avec une provision de 150 000 euros, pour éventuellement préempter. De la même façon, nous avons mis un montant qui nous permettra, soit dans des opérations immobilières, si on doit contribuer à construire du logement social, soit si on souhaite réutiliser un espace pour construire un service public, d'utiliser cet argent pour faire des acquisitions. Aujourd'hui, il n'y a pas de fléchage. C'est une enveloppe, qui ne sera pas forcément consommée, qui correspond à un montant réaliste que nous pourrions être amenés à mobiliser durant cette année.

Voilà, Monsieur Alonso. Je ne sais pas, Marc, si vous souhaitez compléter.

**M. MEDINA**: Pour l'aide aux entreprises, on nous a communiqué un certain nombre d'entreprises qui ont fait appel au fonds de résilience au niveau de la région Ile-de-France. Il y a 39 demandes sur Saint-Mandé. Une dizaine a reçu une réponse positive, pour un montant de 279 000 euros, notamment des entreprises de programmation informatique, enfin, de création de logiciel informatique. C'est ce que l'on peut dire actuellement. Il y a un peu plus de 20 dossiers en cours d'étude. Voilà, ça, c'est un premier point.

Vous vous félicitiez de la présentation du budget dès le mois de janvier. Effectivement, je dirai que nous avons travaillé d'arrache-pied en novembre et décembre pour pouvoir préparer le budget 2021, mais dans le cadre de la prospective financière et du PPI, donc cela a été un gros travail qui a été effectué avec l'ensemble des services.

**M. LE MAIRE**: Merci, mon cher collègue. J'espère ne pas me tromper. Il y avait Monsieur Robin, je crois. Non, c'était Geneviève. Pardon. Excusez-moi, Geneviève. Je vous laisse la parole.

**Mme TOUATI**: Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, effectivement, des félicitations pour la prestation de l'adjoint aux finances, la clarté des documents qui nous ont été fournis, même si la présentation administrative, des fois, ne

permet pas toujours de voir concrètement ce que cela recouvre sur certains sujets, notamment les travaux.

De manière générale, il y a incontestablement – il faut toujours essayer d'être objectif quand on est dans l'opposition – des avancements. J'en note deux.

C'est évidemment le logement social. Vous avez même mentionné le soutien apporté au logement social. C'est pour moi une grande satisfaction, je ne le cache pas, après des années et des années à répéter un peu la même chose, sachant que cela représente maintenant, en raison de la politique qui a été menée précédemment, une lourde enveloppe. Mais c'est bien dans ce sens-là qu'il faut aller pour l'égalité des territoires.

Un autre point de satisfaction, je le dis, c'est votre décision de ne pas augmenter les tarifs des services rendus aux Saint-Mandéens, ce qui était un point régulier de friction pendant la précédente mandature.

Pour autant, il y a un certain nombre de raisons qui me conduiront à un vote négatif pour ce budget. J'ai listé quelques points. Ce sont des points importants.

Une première chose à propos des tarifs que nous ne retrouvons pas dans le budget et que nous avons toujours demandés. Les élus de gauche ont toujours demandé que le quotient familial soit appliqué, non pas simplement à la cantine, à la restauration scolaire ou dans les crèches – dans les crèches, c'est la conséquence de la réglementation de la CAF –, mais aux activités. Je pense que c'est vraiment une mesure de justice sociale, qui ne coûte pas toujours à la commune. La restauration scolaire, quand on a appliqué le quotient familial, ça n'a pas coûté à la commune. On peut ressortir d'anciens procès-verbaux là-dessus. Donc, ça, c'est quelque chose qu'on aimerait voir dans le budget et qui n'y figure pas.

Il y a des points sur les dépenses que vous envisagez.

Un premier point. On est un petit peu en dehors des finances, mais on ne peut pas se prononcer, me semble-t-il, sur l'enveloppe, conséquente, du réaménagement du quartier Nord. J'ai commencé à aborder ce point en commission, parce que c'est au travers des commissions que je me suis aperçue... Je ne dois peut-être pas être la seule au titre de l'opposition. J'ai cru comprendre que le projet commençait à voir le jour. C'est très bien que la majorité ait travaillé. Ce n'est pas ça qui est contestable. Mais nous sommes totalement étrangers à ce dossier. On n'y a pas été associé. On n'est même pas informé. Le réaménagement d'un quartier, pour 2,8 millions, c'est une dépense conséquente. Je pense que rien que cette raison-là ne me permet pas de me prononcer sur le budget. Je ne connais pas le contenu de cette enveloppe. Ça recouvre quoi ? Simplement des arbres ? Non, je ne pense pas. De la rénovation des bâtiments ? De l'isolation thermique ? Donc, tout ça, on ne sait pas. Rien que pour ça, ça ne peut pas conduire à approuver ce budget.

Ensuite, il y a des choix que nous ne partageons pas. J'en veux pour exemple la question de la propreté et de la sécurité.

J'irai vite sur la sécurité. L'extension de la vidéoprotection. À Saint-Mandé, on est une ville où il y a le plus de caméras de vidéosurveillance, avec des expériences très partagées au niveau des Saint-Mandéens, sachant qu'il y a de nombreuses d'études pour montrer que la vidéosurveillance, ce n'est pas forcément un moyen performant en matière de délinquance des rues, parce qu'il faut beaucoup de personnes derrière les écrans. C'est ça, le problème. Il faut beaucoup de personnes derrière les écrans. Ça marche très bien dans des espaces clos comme les parkings ou comme le RER. En extérieur, c'est beaucoup plus relatif.

Au-delà de la sécurité, il y a la propreté. Deux observations sur la propreté.

Premièrement, la décision de recourir à l'externalisation, avec le recours à des entreprises privées. En la matière, ce n'est pas possible de suivre sur cette décision, pour deux raisons. Si la ville estime qu'elle n'est pas assez propre, elle doit employer le nombre d'agents adéquat. Il n'y a aucune raison de recourir au privé, surtout que c'est un privé très particulier. Et je sais professionnellement de quoi je parle. Les entreprises privées de ce secteur fonctionnent sur la précarité de l'emploi, sur les emplois à temps partiel. C'est des fois des micmacs pas possibles et, excusez-moi, le droit du travail est très rarement observé. Même si on ne retient pas ces

considérations, je pense qu'il n'y a aucune raison du côté de la commune, sauf si on se place sur le terrain des économies, mais on encourage ce que j'ai dit, à externaliser ce service.

Je ferai une remarque d'ordre général sur l'histoire de la propreté, même si on dévie un petit peu du simple aspect financier. Oui, il y a des coins qui sont sales à Saint-Mandé. L'autre fois, j'ai été amenée, un lundi matin, à faire toute la rue Alphand. Il y avait neuf masques. Et, encore, je n'ai regardé que d'un côté, parce que j'avais autre chose à faire. Ça, je suis désolée, il faut le dire, ce sont des Saint-Mandéens. Tous les masques ne viennent pas de l'extérieur. Est-ce qu'il faut, pour cela, augmenter le coût de la propreté à Saint-Mandé ou aller sur une politique plus ferme ? Il y a des affiches, dans la ville de Paris, qui sont diffusées par l'association des maires de France et le ministère de la transition écologique, qui rappellent, par exemple, pour les masques que c'est vraiment grave, sur le terrain de l'hygiène, de laisser des masques par terre.

Ça, ce sont des choix. Et ce sont des choix qu'il faudrait se poser avant de consacrer plus d'argent à la propreté au détriment d'autres points et, surtout, de recourir aux intérêts privés pour régler la chose.

Voilà donc sur la sécurité.

Quelques questions pour terminer.

La suppression de la taxe foncière. J'ai posé une question tout à l'heure parce que je voulais que mon intervention ne soit pas inexacte. Si j'ai bien compris, c'est un choix de la commune de ne pas supprimer l'exonération. On a vu ce que cela coûtait pour Ubisoft. On nous avait dit les chiffres en commission, lors des précédentes commissions. Est-ce que c'est judicieux de se priver de cet apport alors que vous êtes le premier à dire que des recettes au budget ne sont pas certaines, peuvent être revues à la baisse.

Enfin, je me suis étonnée de deux points dans les dépenses de fonctionnement.

C'est l'augmentation des postes fêtes et cérémonies, qui passent à 444 310 euros alors que c'était 282 475 anciennement, surtout qu'en dessous, le poste catalogues et imprimés connaît une hausse d'environ 100 000 euros.

Là, c'est plutôt une question, mais je pense avoir peut-être la réponse. J'aimerais que vous me la donniez. Les contrats de prestation de service sont évalués à 374 000 euros. C'est quand même une somme conséquente. Je rappelle que l'an passé, c'était 72 000. Qu'est-ce qui justifie cette différence ?

Ce sont donc des points politiques qui font que je ne voterai pas pour ce budget, même si je reconnais qu'il y a des avancées.

**M. LE MAIRE**: Je vous remercie, Madame Touati. C'est dommage, c'était tellement bien parti que j'ai eu une lueur d'espoir pendant quelques secondes et, tac, vous avez cassé mon enthousiasme. Je vous taquine un petit peu. Je vais essayer de vous répondre dans l'ordre dans lequel j'ai pris vos remarques.

Sur la tarification des services, vous le savez, c'est un sujet qu'on a depuis de longues années et je salue votre constance dans ces interventions, que ce soit sur la tarification ou le quotient familial. Vous aurez noté que lors de la précédente mandature, nous avons mis en place le quotient familial dans la restauration scolaire. Donc c'était une avancée significative. Après, l'appliquer dans tous les domaines, c'est quelque chose qui s'avère compliqué. Et je vous rappelle encore une fois que la ville de Saint-Mandé a fait le choix de contribuer de façon équitable entre l'usager du service public et le contribuable. Donc c'est un juste équilibre où l'on considère que le contribuable, dans un esprit de solidarité, doit contribuer au service public, mais l'usager aussi, celui qui bénéficie d'un service, que ce soit dans un conservatoire, dans une médiathèque ou dans la piscine municipale, contribue au financement de ce service.

Sur le quartier Nord, pour être tout à fait clair, vous le savez, ce n'est pas une surprise, cela faisait partie des engagements que j'avais pris avec mon équipe durant la campagne municipale, pour en avoir discuté avec nombre de Saint-Mandéens, notamment du quartier Nord. Je n'aime d'ailleurs pas beaucoup ce terme de quartier Nord. On va dire tout l'espace qui regroupe la place Général Leclerc, Gallieni, Joffre jusqu'à la rue de Lagny. Cela fait partie des engagements forts et je pense que cela fait partie aussi d'une attente bien légitime d'une

population qui, parfois, peut-être à juste titre, s'est sentie délaissée ou, en tout cas, avec une fracture qui est bien naturelle, puisqu'il y a l'avenue de Paris qui est très dense, comme l'avenue Gallieni, et qui peut créer ce sentiment de coupure. J'ai souhaité, avec notre équipe, symboliquement, que nous commencions le réaménagement de la ville par ce quartier.

A l'état du projet où nous en sommes aujourd'hui, naturellement, il y aura une concertation avec les habitants, naturellement, les deux millions et demi ne servent pas à acheter des arbres seulement. Ça comprend les études. Ça comprend la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage. Ça comprend les études préalables et la réalisation des travaux par l'architecte et, ensuite, par les entreprises de travaux publics. C'est un processus qui est long. C'est pour ça que nous nous mettons au travail dès maintenant. C'est un objectif que je souhaite vraiment que nous atteignions. Nous avons naturellement commencé à faire des études, à envisager ce qui pourrait être fait, afin de présenter quelque chose aussi à la population, pour pouvoir en discuter avec eux. On ne peut pas partir d'une feuille blanche. Il y a un travail assez technique qui doit être mené préalablement. Ensuite, bien entendu, puisque ce sont les premiers concernés, dans un temps dédié, si le contexte sanitaire nous permet de le faire comme nous le voulons, mais nous trouverons naturellement des solutions pour le faire avec la population, nous aurons ce temps de partage et de concertation avec les principaux concernés. Donc soyez rassurée. Et vous serez naturellement, les uns et les autres, associés.

Sur la sécurité, c'est pareil. Ça fait de nombreuses années que vous portez cette position. Nous allons organiser, dans les prochaines semaines, un CLSPD, un conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance, où j'ai souhaité notamment que nous parlions de la vidéoprotection. C'est erroné, pardon de vous le dire, Geneviève, de dire que, aujourd'hui, la vidéoprotection n'est pas utile et n'est pas pertinente. N'importe quel responsable, commissaire, agent de sécurité publique vous dira qu'une grande partie des résolutions des affaires délictuelles ou autres sont résolues grâce à la vidéoprotection. Réellement. Il y a des chiffres qui le démontrent. C'est un processus complexe parce que, vous le savez bien mieux que moi en tant qu'avocate, il y a aussi un respect des données personnelles et une protection de la vie privée. Mais, aujourd'hui, dire que la vidéoprotection n'a pas d'utilité avérée et n'améliore pas la sécurité sur une ville n'est pas exact. J'en veux pour preuve le fait que certains responsables socialistes qui – je pense à Manuel Valls à Evry – avaient mis en place à la fois des polices municipales armées et de la vidéoprotection. Comme quoi, ça dépasse naturellement les clivages quand ça fait ses preuves.

Concernant la propreté, je vais apporter quelques tempéraments à ce que vous avez dit. Qu'on ne laisse pas penser qu'on externalise l'ensemble de la propreté. C'est un service supplémentaire. L'idée, c'est à la fois de réorganiser notre fonctionnement, avec nos agents, pour optimiser cette propreté qui, je pense, est un enjeu réel à Saint-Mandé. Je crois vraiment que nous avons encore à nous améliorer et que de vrais efforts peuvent être faits. Et je crois beaucoup à cette diversité du mode de gestion. On n'est pas en train d'enlever toutes les prérogatives des agents municipaux pour les confier à une entreprise privée, bien qu'entreprise privée ne soit pas un gros mot, surtout dans cette période de crise, où je pense que tout le monde, notamment ceux qui font l'économie et la croissance, a besoin d'être soutenu par les collectivités locales qui, je le rappelle, représentent les trois quarts de l'investissement civil en France. Donc heureusement que les collectivités peuvent encore investir.

L'idée est la suivante. Nous avons un objectif à atteindre, une amélioration globale de la propreté en ville. Le constat est que le nettoyage d'une ville, notamment la gestion des personnels qui nettoient, est complexe. Ce sont des emplois qui sont difficiles, qui sont précaires, pas toujours formidablement bien payés. Et on a énormément de difficultés à recruter et à garder nos agents. Voilà ce qui nous a poussés à envisager, pour améliorer le service, d'amplifier. Il ne s'agit pas de complètement substituer. C'est un service en plus. On garde nos effectifs, en réorganisant bien entendu. Et, en plus de cela, on va donc confier à une entreprise privée dont nous serons très vigilants sur la sélection, avec notamment des critères – c'est ce qu'on fait toujours – sur le droit du travail, le respect de certains objectifs. C'est essentiellement pour des raisons d'efficacité et pour les difficultés que je viens d'évoquer sur la gestion des personnels, puisque si on a une entreprise privée qui assure cette mission, si on doit avoir 10 personnes supplémentaires qui font le travail, ils doivent nous donner 10 personnes, donc dès lors qu'il y a une absence, elle est compensée, ce qu'on a plus de mal à faire nous, puisque

lorsqu'il y a eu une absence de moyenne ou de longue durée ou qu'il y a de l'absentéisme volontaire, c'est plus difficile de le combler. Donc on va gagner, je pense, en agilité et on va améliorer ce service.

Cela va nous permettre aussi – vous l'avez d'ailleurs dit – de réaliser des économies, mais cela va passer par une action globale. On ne peut envisager que la propreté de la ville soit améliorée si l'on ne travaille pas sur deux jambes. La première, c'est optimiser le fonctionnement et nos services, notamment le nettoyage, etc. L'autre, c'est faire ce travail de pédagogie auprès de ceux ou celles qui contribuent à dégrader notre espace public. Donc il y aura ce travail de pédagogie et de répression lorsque cela devra être fait.

C'est pour cela qu'à partir de la semaine prochaine ou dans les prochains jours – je n'ai pas la date exacte – une brigade propreté sera mise en place au sein de la police municipale. Cette brigade sera composée de deux agents, qui sont déjà recrutés, qui seront deux agents dédiés à cette brigade propreté, qui auront trois missions principales :

- faire de la prévention et de la sensibilisation contre tout ce qui concerne ou tout ce qui peut amener à salir la ville, les jets de masques – vous en avez parlé –, les mégots, les déjections canines, les dépôts sauvages, bref, tout ce qui dégrade notre environnement direct :
- 2) travailler en lien avec les services de propreté, pour avoir beaucoup plus d'agilité et d'efficacité quand on constate que la ville s'est salie entre le nettoyage le matin et le soir, qu'on puisse être beaucoup plus proche des problématiques, plus efficace et plus réactif:
- 3) parce que je pense que, malheureusement, parfois, il faut activer ce levier-là, le levier répressif. Il y a des règles, elles doivent être respectées. Il y a des textes et des arrêtés municipaux. Vous savez que le fait de jeter un masque ou de ne pas ramasser les déjections de son chien, c'est une contravention qui nécessite le paiement d'une somme forfaitaire. Cela doit être appliqué. Cela doit être fait et nous allons le faire, parce que je pense qu'il faut faire preuve de fermeté.

Cela passera aussi par des campagnes de communication, d'affichage dans la ville, sur les masques, sur les déjections canines et un rappel permanent des règles pour que chacun se sente solidaire et contribuable de la qualité de vie et de la propreté de notre ville.

Je laisserai Marc Medina compléter sur les évolutions de budget et sur l'exonération de la taxe foncière pour les deux premières années.

Pour terminer, sur les fêtes et cérémonies, catalogues et imprimés, il y a énormément de choses qui se mettent derrière cela. C'est une dénomination comptable de notre nomenclature. Cela passe effectivement par le souhait que nous avons eu d'améliorer les éclairages de Noël et pendant les fêtes de fin d'année. Donc, forcément, il y a des coûts supplémentaires. Cela passe par une amélioration de la communication qui, je pense, permettra que les Saint-Mandéens soient toujours mieux informés et qu'on contribue à l'animation de la ville. On a prévu de faire un marché de Noël l'an prochain. Toutes ces petites choses-là, forcément, cela a un coût, mais j'estime que dès lors que cela contribue à apporter de la convivialité et de l'animation, surtout dans un moment où on en a bien besoin, nous pouvons l'assumer financièrement. Il ne s'agit pas de montants exorbitants. Et nous sommes toujours très soucieux de l'exécution de nos finances.

Je vous rappelle que c'est un budget prévisionnel. Cela ne veut pas dire que tout sera consommé. On fera, comme on le fait toujours, avec beaucoup de parcimonie et de vigilance dans la façon dont on utilise notre argent public. Mais, soyez rassurée, tout cela est pour le bien des Saint-Mandéens.

Je vais laisser la parole à Marc Medina s'il veut compléter sur la partie fiscalité.

M. MEDINA: Merci, Monsieur le Maire. Monsieur le Maire vient de répondre sur le poste fêtes et cérémonies.

Ensuite, il y a le poste 611, contrats de prestation de services, 374 000 euros. C'est la propreté, l'externalisation de la propreté qui est inscrite dans cette ligne-là.

Le troisième poste, c'étaient les catalogues et imprimés. Sur catalogues et imprimés, il y a un transfert de la ligne 60-42, qui est tout en haut du budget, achat de prestations de services, un transfert concernant les imprimés, d'un montant de 148 000 euros. Les 3 988 000 sont amputés de 148 000 euros, qui passent donc sur la ligne catalogues et imprimés, ce qui explique son augmentation.

Par contre, vous constatez que sur la ligne achats et prestations de services, la ligne augmente malgré ce transfert de 148 000 euros. En fait, ce sont les dépenses liées aux centres COVID de vaccination et prélèvement qui font que cette ligne est en augmentation *in fine*.

Quant à la taxe foncière, en fait, pour les entreprises, nous n'avons pas le choix. Les entreprises sont exonérées pendant deux ans de la taxe foncière. Pour ce qui concerne les habitations, nous avons choisi de ne pas remettre en cause cet avantage pour ne pas pénaliser les nouveaux Saint-Mandéens. C'est un choix qui correspond à notre volonté de stabiliser tous les impôts, enfin, les impôts restants, disons, qui sont à notre main. Donc pas de modification sur cet avantage sur deux ans.

M. LE MAIRE: Je vous remercie, mon cher collègue, et je passe la parole à Monsieur Robin.

M. ROBIN : Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, je tiens moi aussi à remercier Monsieur Medina pour la qualité de sa présentation, y compris pour sa conclusion caricaturale, mais somme toute très sympathique. Comme quoi, on peut défendre ses points de vue avec élégance et sans propos outranciers.

Notre groupe va voter contre ce budget primitif 2021. Selon nous, ce budget reflète une absence de vision à moyen-long terme et un manque de volontarisme dans de nombreux domaines. Au travers de ce budget, nous n'identifions pas de projet ambitieux capable de panser les plaies dont souffre notre ville.

Quels sont les projets pour revitaliser et embellir notre centre-ville et nos entrées de ville ? Quels aménagements urbains pour créer une continuité entre le nord et le sud de Saint-Mandé ? Planter quelques arbres au nord. Et je me doute bien qu'il y a sûrement plus que cela, mais je suis comme Madame Touati et, sûrement, mes autres collègues, on n'en sait pas plus. Donc planter quelques arbres, c'est bien, mais cela doit s'inscrire dans un schéma plus global, que l'on n'arrive pas à percevoir à ce stade.

Quelles mesures pour lutter contre les nuisances liées aux transports motorisés et notamment aux flux de transit, qui engendrent une importante pollution, tant sonore que chimique ? Quelles actions pour favoriser les circulations douces, qu'il s'agisse de pistes cyclables ou de piétonisations ?

Quels projets en matière d'animation locale et de vie associative ?

En résumé, ce budget ne nous laisse entrevoir que des opérations cosmétiques. Saint-Mandé dispose de marges suffisantes pour engager des projets plus ambitieux, tout en diminuant la pression fiscale. Je sais, les réserves de pharaon évoquées par Monsieur Medina peuvent être constituées par l'endettement à taux zéro, pour des dépenses d'investissement bien entendu, et non pas des dépenses de fonctionnement, comme Monsieur le Maire l'a laissé entendre dans mes propos précédents. Mais, tout comme mon collègue Luc Alonso, je me réjouis de la baisse de la taxe d'habitation pour tous les Saint-Mandéens à l'initiative de l'Etat.

Au-delà de ce constat général, nous relevons trois points précis.

Vous avez estimé à 1,5 million d'euros l'impact de la crise sanitaire et des autres mesures imposées par l'Etat. S'agissant précisément de la crise sanitaire, il convient de rappeler que l'Etat s'est engagé à prendre en charge l'ensemble des dépenses engagées par les communes, aussi bien au niveau des moyens matériels qu'humains. Dans la pratique, ce remboursement sera assuré par l'assurance-maladie et l'ARS. Votre budget prend-il en compte cet engagement de l'Etat ? Sera-t-il possible de tenir un décompte de toutes les dépenses imputées au COVID sur 2020 et 2021 ?

Enfin, vous avez affecté une enveloppe de 1,7 million d'euros à l'urbanisme et aux grands projets. Nous aurions souhaité en savoir plus. En commission, il nous a été spécifié que cette somme concernait le coût d'acquisition du foncier, mais aucune précision n'a pu être obtenue

quant aux éventuels projets identifiés. Il nous a été répondu qu'il s'agissait d'une enveloppe non affectée. *Dixit*. Nous nous étonnons notamment qu'aucun projet ne soit prévu en lieu et place du centre Pierre Grach, qui rejoindra le nouveau site du conservatoire au niveau de la pointe Paul Bert. Il s'agit là d'un emplacement stratégique pour la revitalisation de notre centre-ville et nous espérons que la municipalité ne passera pas à côté de cette opportunité en se contentant d'une opération immobilière isolée, sans cohérence d'ensemble, à l'instar de ce que nous laisse entrevoir l'opération Cochereau.

Enfin, pour en revenir aux travaux au niveau du quartier Nord, qui ont d'ores et déjà débuté, nous nous étonnons, comme mes autres collègues de l'opposition, de l'absence de concertation avec les résidents, mais aussi avec l'opposition.

Merci.

**M. LE MAIRE**: Je vais essayer de répondre. Je note quand même une certaine caricature dans votre propos. J'entends beaucoup de remarques et beaucoup de critiques, parfois fondées, certes, si vous le souhaitez, mais parfois infondées. Et je n'entends pas beaucoup de propositions. Il y a toujours deux camps, il y a les diseurs et les faiseurs. Chacun choisira le sien. Mais je pense que vous n'avez peut-être pas écouté la présentation qui vient d'être faite. Qu'il y ait des critiques, c'est normal. D'ailleurs, on les entend tout à fait quand elles sont constructives ou pas d'ailleurs. C'est le rôle de l'opposition.

Mais je crois que ce budget démontre justement qu'il est ambitieux. Vous parlez du fait qu'il n'y a pas de projet pour réduire les nuisances liées au trafic, qu'on ne fait rien pour aménager la ville. Pardon, mais il y a aussi un timing. Sur une année, on ne peut pas lancer l'ensemble des travaux et des projets qui vont contribuer à réformer la ville. C'est pour cela, d'ailleurs, que l'on met en place ce que l'on appelle une programmation pluriannuelle. Et si vous regardez cette programmation pluriannuelle, vous avez un plan d'investissement de plusieurs dizaines de millions d'euros qui vont contribuer globalement à refaire la ville.

Alors, moi, je veux bien, mais si refaire le quartier Nord... Il ne s'agit pas de replanter des arbres. C'est presque irrespectueux pour les gens qui y vivent. On a bien besoin de plus que cela là-bas. 2,5 millions, ce sera bien plus que pour planter des arbres. Ce sera pour refaire un quartier, lui redonner ses lettres de noblesse, relancer le commerce, améliorer le cadre de vie, la végétation, mettre des pistes cyclables, redonner l'espace aux piétons et faire en sorte que tout le monde cohabite mieux ensemble. Donc je ne peux pas vous laisser dire et caricaturer en résumant ça à quelques plantations d'arbres. C'est faux et c'est tout à fait irrespectueux vis-àvis des habitants qui attendent beaucoup de nous dans ce quartier.

Deuxième élément, nous nous sommes engagés à réformer l'avenue Général de Gaulle. Nous nous sommes engagés aussi à réformer le quartier sud de la ville. Il va y avoir de nombreux investissements qui seront menés pour avoir un projet de ville qui va être plus harmonieux, pour essayer justement de contrer un peu les difficultés actuelles liées à la densité urbaine, à la volonté et la nécessité de trouver des espaces verts, de trouver des zones de respiration, de relancer notre commerce. Je ne peux pas vous laisser dire..., au regard de tout ce qui a été expliqué et de cette programmation pluriannuelle plus qu'ambitieuse, qui n'était pas une évidence, parce que financièrement, il fallait qu'on ait les reins solides pour pouvoir inscrire ces projets plus tôt. Je laisserai Marc Medina compléter sur ces aspects. Mais ce programme pluriannuel d'investissement est, je pense, nécessaire, utile et suffisamment ambitieux. Et le projet de budget qui vous est présenté là est tout sauf un filet d'eau tiède.

Sur les grands projets fonciers, effectivement, il y a une enveloppe, qui est prévue pour les acquisitions foncières, qui nous permettra, le moment venu, d'acquérir un immeuble, un bâtiment, pour faire du service public. On a besoin de créer des crèches. On a besoin de créer des salles supplémentaires pour les associations. On a besoin d'étendre la ludothèque.

Est-ce que ce n'est pas ambitieux, ça ? On va refaire complètement la médiathèque pour les Saint-Mandéens. On va engager plus de 2 millions d'euros pour recréer complètement, sur le centre culturel, une médiathèque complètement modernisée, plus proche des attentes des Saint-Mandéens.

Moi, je veux bien, mais il y a un moment, il faut voir projet et contre-projet, puisqu'on n'a pas beaucoup entendu de propositions de votre part. Et nous verrons, *in fine*, ce qui a été réalisé.

Concernant le centre Pierre Grach, j'entends bien, mais il y a encore des associations dedans et l'école des musiques actuelles qui s'y trouve. Ce sont des projets qui prennent du temps, puisque le projet d'extension du conservatoire, qui va accueillir des élèves qui se trouvent actuellement au sein de Pierre Grach, nous n'y serons pas avant au moins un an et demi, en tout cas, à la rentrée 2023. Naturellement, le centre Pierre Grach ne va pas être réduit à une opération immobilière. Je vous rappelle accessoirement, et vous l'aurez noté, que le préfet a retiré les permis de construire à la ville. Donc, j'ai presque envie de vous dire que c'est à lui qu'il faut poser la question sur ce qu'ils pourront éventuellement faire de ce terrain s'il y a une cession.

Voilà ce que je souhaitais vous dire. Je ne crois pas avoir noté d'autres remarques.

Je vais laisser mon collègue Marc Medina, avec beaucoup plus d'élégance, comme vous l'avez dit, vous répondre, que moi.

**M. MEDINA**: Merci, Monsieur le Maire. J'ai une remarque concernant la taxe d'habitation. Nous sommes tous heureux, peut-être pas dans l'immédiat, mais bientôt, de ne pas payer la taxe d'habitation. L'Etat en est certes l'origine, mais il n'a jamais annoncé comment financer cette suppression de la taxe d'habitation. Et je dirai que dans le contexte actuel, comme on l'a vu, elle est financée par des déficits, déficits que nous allons tôt ou tard devoir payer. Et je dirai que par rapport à la politique de la ville, la ville ne peut pas, juridiquement, être en déficit. Donc nous nous efforçons de présenter des budgets cohérents et équilibrés, contrairement à l'Etat, qui tire sur la planche à billets.

Je dirai aussi que ce budget s'inscrit dans le cadre d'un plan pluriannuel d'investissement et de prévision d'une prospective financière sur le fonctionnement. Tout a été vu de façon cohérente et très précise. Il y a peut-être certains points qu'on n'a pas explicités dans notre présentation, mais qui apparaissent néanmoins, à la fois en termes de circulation douce, puisqu'on va développer les pistes cyclables, d'animation locale, dont Monsieur le Maire a parlé. C'est un effort important qui est fait pour le commerce, plus généralement, pour le cadre de vie. Je pense que l'ambition de ce PPI, notamment, c'est l'amélioration permanente du cadre de vie de Saint-Mandé pour que Saint-Mandé reste une ville attractive et appréciée.

Voilà ce que je pouvais dire.

M. LE MAIRE: On me fait part que j'ai oublié de vous répondre sur les dépenses COVID qui doivent être prises en charge par l'Etat. On enverra la facture et on verra si on sera remboursé. Effectivement, il y a une partie des dépenses qui sont prises en charge par l'ARS. Ça, c'est une certitude. Mais la réalité est quand même différente. L'an dernier, on devait avoir une prise en charge des masques. On ne l'a pas eue. Il y a les dépenses purement COVID, mais il y a tout ce qu'il y a derrière, les heures supplémentaires, les personnels que l'on mobilise, ce n'est pas l'Etat qui nous les rembourse. Le matériel que l'on achète, les masques, les gels, tout cela, ce n'est pas l'Etat qui nous les rembourse. On attend encore une partie des remboursements. On vous a expliqué, en début de budget, qu'il y a énormément de compensations qui n'ont pas été faites, que soit sur les masques ou que ce soit sur le reste. J'attends de voir. J'attends de voir et on vous le dira le moment venu.

Mais la réalité, elle, n'est pas que rien ne pèse sur les collectivités locales. On n'est pas juste là pour prêter une salle et mettre à disposition. Derrière, la réalité, c'est que le centre de dépistage, le centre de vaccination, si on ne l'organise pas, il ne se fait pas tout seul. Le docteur Assouline, qui est à côté de moi, qui est le coordinateur des deux centres, vous l'expliquerait mieux que moi. Il y a un volontarisme indéniable de la collectivité et des collectivités, parce qu'heureusement que les élus locaux sont là pour assurer ces campagnes, sinon je pense que nous ne vaccinerions personne. La réalité, c'est que les dépenses ne sont pas aujourd'hui pleinement compensées. Et on verra le moment venu si l'Etat a tout compensé. Mais on l'a vu pour les masques l'an dernier. On n'a pas eu la compensation. On l'a vu pour énormément de dépenses qui ont été faites. On n'a pas eu les compensations. On devait avoir une compensation du manque à gagner fiscal. C'était prévu dans la loi de finances rectificative. Si les villes souffraient de la crise sanitaire en matière de recettes fiscales, l'Etat devait compenser

à partir d'un calcul sur la moyenne des trois dernières années. On avait estimé 1 million d'euros. Heureusement, on a eu la prudence de ne pas les inscrire au rapport d'orientation budgétaire, parce qu'on a touché zéro. On ne sait toujours pas pourquoi. Il y a une erreur de 400 000 euros, sur nos bases, sur les recettes de taxe foncière pour l'année prochaine. On ne sait toujours pas d'où ça vient.

On est très pénalisé par des annonces et des résultats qui, dans nos budgets, ne trouvent pas de réalité. Voilà ce que je souhaitais vous dire. Naturellement, le moment venu, nous vous ferons un compte rendu de l'ensemble des dépenses engagées par la ville pour cette crise sanitaire qui, malheureusement, n'est pas encore finie.

Je vais laisser la parole à notre collègue Alain Assouline.

**M. ASSOULINE** : Je vais quand même vous donner la convention financière que le centre de dépistage a signée avec l'ARS.

Outre les vacations régulateurs, les vacations infirmiers et la coordination, ils nous ont octroyé, pour le mois de septembre et pour le mois d'octobre, donc par mois, environ 2 000 euros pour l'administration, ce qui ne sert même pas à régler les personnes en charge des plannings. Dans l'administration, on n'arrive même pas à régler le personnel médical en charge des plannings.

Ils nous ont accordé 1 500 euros pour le ménage et 1 500 euros pour l'hygiène, ce qui n'arrive même pas à compenser les éléments déjà engagés, et très largement, par notre ville, sans compter toute l'administration.

Vous imaginez que pour tenir un centre de dépistage huit heures par jour, il faut bien sûr de nombreuses vacations pour l'administration et c'est grâce aux collectivités locales que nous sommes arrivés à pouvoir tenir, surtout sur la distance. Par exemple, pour le mois de septembre, nous avons reçu 12 000 patients. Vous imaginez la quantité de personnel qu'il faut pour pouvoir les accueillir dans de bonnes conditions. Et l'ARS ne participe absolument pas. L'ARS a participé au paiement des infirmières libérales et des médecins coordinateurs mais, au-delà de cela, il n'y a pas d'autres fonds qui sont alloués aux collectivités.

On est vraiment dans un budget extrêmement serré. Je vous rappelle : 2 000 euros pour l'administration, 1 500 euros pour le ménage et 1 500 euros pour l'hygiène.

M. LE MAIRE: Marc Medina?

**M. MEDINA** : Je me permets de revenir sur les effets d'annonce de l'Etat. J'en ai parlé quand j'ai présenté le budget.

Au niveau des subventions, l'Etat met en place un certain nombre de dispositifs concernant les subventions, mais si le résultat concret ressemble à ce qui a été annoncé pour les droits de mutation, donc le million d'euros que nous avions prévu, non inscrit d'ailleurs en décision modificative. Si on nous avait octroyé 1 million d'euros, je dirais que cela aurait soulagé nos finances. Il n'en est absolument rien pour l'instant et nous n'avons pas compris pourquoi. Simplement, ce que l'on peut dire, c'est qu'au niveau national, le budget a été divisé par trois. Il est passé de 750 millions d'euros à 250 millions d'euros. Il était prévu d'indemniser ou de participer à l'indemnisation de plus de 12 000 communes et on en est à moins de 3 000 communes qui sont bénéficiaires. Donc des effets d'annonce, mais qui ne sont pas suivis concrètement.

J'ajouterai, pour le centre COVID, que ce qu'on peut quand même apprécier de façon incontestable, c'est la réactivité de la ville pour la mise en place de ces centres, aussi bien le centre de dépistage que, maintenant, le centre de vaccination. En quelques jours, le centre a été monté. Il est abrité dans Cresco, donc des locaux tout neufs et apaisants pour les personnes qui viennent se faire vacciner, qui sont un peu stressées par ce contexte particulièrement difficile.

Voilà ce que je me permets de rajouter.

M. LE MAIRE: Merci, mon cher Marc Medina. Monsieur Robin?

**M. ROBIN**: Excusez-moi, ça va être très bref. J'ai eu un petit entretien rapide avec notre député cet après-midi, qui m'a donné quelques précisions – je crois que vous le connaissez très

bien – qui m'a donné quelques précisions sur le dispositif. Il m'a bien dit qu'effectivement, les dépenses matérielles et humaines étaient prises en charge par l'ARS, mais qu'effectivement, c'est le genre de chose qui peut prendre du temps, qu'il faut aussi que les municipalités aient une comptabilité analytique qui permettent de bien suivre tout cela. D'ailleurs, il a proposé, Monsieur le Maire, de venir vous voir, Monsieur Guillaume Gouffier-Cha, avec le délégué départemental de l'ARS, pour faire un point sur les éventuelles difficultés que vous pourriez rencontrer pour vous faire rembourser des sommes que vous pourriez percevoir. Voilà, c'est tout. Je n'en sais pas plus, je n'en suis pas un expert.

M. LE MAIRE: Je vous remercie pour cette précision et j'en profite pour saluer mon ami Guillaume Gouffier-Cha.

Concernant l'ARS, c'est très gentil de sa part, mais on le voit très régulièrement. J'ai encore eu Monsieur Véchard, le délégué départemental, ce matin. Je crois qu'Alain Assouline l'a quotidiennement. Il est tout à fait au courant de ce qu'il se passe. On se voit d'ailleurs demain, puisqu'il y a la réunion des mercredis sur les coordinations des centres de vaccination.

Comme on vous l'a dit, la réalité est qu'effectivement, il y a une annonce qui est faite sur le fait de prendre en charge et puis il y a la réalité derrière. Vous dites que cela prendra du temps. Moi, je m'interroge. Par rapport à la vaccination, est-ce que ce sera plus long, plus court ? Parce que quand on dit qu'il faut prendre du temps, on se rend compte que quand même, beaucoup de politiques publiques prennent du temps et qu'en l'occurrence, ce sont nos budgets qui en pâtissent.

Je ne dis pas que l'Etat fait tout mal. Je dis juste que les collectivités sont aujourd'hui fortement impactées, fortement mobilisées, que la vaccination se fait grâce à nous, que les dépistages se font grâce à nous, pas grâce à nous, ville de Saint-Mandé, mais grâce à l'ensemble des communes. Je ne parle même pas des élus locaux, parce que ça ne se résume tellement pas à nous. Cela se résume à nos personnels, ceux qui sont derrière nous ce soir, ceux qui sont dans nos centres de soins, au centre communal d'action sociale. On n'en parle pas assez. Tout cela se fait grâce aux médecins de ville, aux infirmières libérales, aux infirmiers libéraux, à l'ensemble des praticiens médecins qui sont dans les cabinets de ville et qui se mobilisent pour assumer cette vaccination, ces dépistages. Il y a un formidable élan qui se crée. C'est ce que je retire aussi de positif dans cette aventure.

Mais, la réalité, c'est que quand on fait les comptes, l'équation n'est pas tout à fait résolue, parce qu'il nous manque des ressources. Et c'est une évidence. C'est ce que l'on disait tout à l'heure. Il y a ce que l'on peut envisager comme le remboursement. Le principal, ce sont les forfaits qui sont alloués pour les infirmières libérales, les infirmiers libéraux ou pour le ménage. Mais, derrière, il y a nos personnels, il y a le matériel, il y a la désinfection, il y a le nettoyage, il y a les locaux. Tout ça, ça coûte de l'argent et ce n'est pas pris en charge à ce jour par l'Etat.

Voilà ce que je voulais dire et nous aurons l'occasion d'en reparler.

Madame Gabrielli, pour conclure?

**Mme GABRIELLI**: Merci, Monsieur le Maire.

Notre groupe va voter contre ce budget, sans surprise.

Vous avez indiqué que les priorités de votre budget, c'était la sécurité et la propreté, l'amélioration du cadre de vie, la redynamisation urbaine. Pour nous, ce ne sont pas des questions prioritaires. La crise sanitaire que nous vivons est la conséquence directe des atteintes que nous portons au milieu naturel. La crise sanitaire, pour moi, c'est une vraie priorité. Je pense que vous le partagerez sans peine. Les experts nous disent que si nous persistons dans cette voie d'atteinte au milieu naturel, d'atteinte à la biodiversité, nous aurons de plus en plus de crises de cet ordre-là et de pandémies.

Ensuite, j'ajoute que les conséquences de la crise sanitaire sont aggravées par la pollution de l'air. Aujourd'hui, le nombre de morts par COVID, les médecins nous disent que si la pollution de l'air était moindre, il y aurait moins de morts.

Ensuite, cette crise sanitaire a des conséquences économiques et sociales qui sont douloureuses.

Donc, pour nous, l'action publique telle qu'elle existe devrait ne s'occuper que de cela, ne s'occuper que de lutter contre le réchauffement climatique, pour assurer des conditions de vie qui soient humaines dans les décennies à venir. Donc, effectivement, je pense qu'il faut réfléchir à moyen et long terme. Je pense qu'au niveau local, on peut y contribuer.

Nous trouvons effectivement que le budget n'est ni assez écologique, ni assez social, même si on peut reconnaître qu'il y a des mesures que vous avez prises qui vont dans le bon sens, mais on pense que l'effort est insuffisant.

Si je prends le plan de rénovation thermique et énergétique des bâtiments, d'abord, je déplore que vous ne l'ayez pas fait sur la base d'un audit des consommations. En tout cas, en commission, je n'ai pas eu l'impression que le plan tel qu'il avait été défini était vraiment défini sur : comment être le plus écologique possible ? Il y a bien des choses qui vont être faites en termes de rénovation, d'isolation, mais se demander quel est l'arbitrage bénéfice/coup, je n'ai pas eu le sentiment qu'il y avait quelque chose qui avait été étudié au préalable. Vous me direz si c'est le cas ou pas.

Ensuite, mettre l'éclairage LED dans les mesures écologiques, c'est un peu dommage. Le LED, effectivement, réduit la consommation d'électricité, mais si vous regardez de bout en bout comment marche l'éclairage LED, en production, c'est très énergivore et ça consomme du gallium et de l'indium, qui sont des ressources qui s'appauvrissent, qui sont rares et qui sont en train de s'appauvrir considérablement. Cela crée des pollutions là où on le produit. Que vous nous disiez qu'on met de l'éclairage LED, très bien, mais ne nous le présentez pas comme quelque chose d'écologique.

Donc j'espère qu'à terme, vous irez plus loin dans cet aspect-là.

La deuxième chose. Vous parlez d'un plan de soutien au commerce local. Nous sommes favorables au commerce local, nous sommes favorables à l'économie locale. Nous pensons que c'est particulièrement important. En revanche, vous le faites d'une façon que nous déplorons.

Pourquoi le faire en augmentant les illuminations ? Il y en a déjà beaucoup. Je ne sais pas si cela va apporter grand-chose au consommateur ni au commerce local. Je pense qu'il y a d'autres moyens de le faire.

Vous le faites en continuant sur le tout voiture. On a parlé en commission du fait qu'il y aurait des places de stationnement. Les études montrent que dans les agglomérations, les gens veulent des rues piétonnes accueillantes. Ils ne veulent pas de voiture. Les gens, surtout sur un territoire aussi petit que Saint-Mandé, viennent majoritairement à pied. Donc il faut, au contraire, aménager le centre-ville – ça a déjà été dit – et élargir les trottoirs. Faire des animations commerciales, comme vous le souhaitez, très bien, mais bon. Si on parle du tout voiture, nous n'avons pas noté non plus de plan de sortie du tout automobile aujourd'hui. On ne l'a pas vu. On ne voit pas, dans ce budget, d'aspect sur les mobilités douces, ni de mesures de lutte contre la pollution. Le fait de sortir du tout automobile le permettrait.

Donc, ça, c'est pour l'aspect écologique et sur les mesures. On a des choses à vous proposer si vous le souhaitez.

Ensuite, sur l'aspect social, je regrette qu'il n'y ait pas d'augmentation du budget du CCAS.

Je n'ai pas vu non plus de mesures pour les plus précaires. Je sais que nous sommes dans un milieu privilégié, mais il y a toujours des précaires dans une ville. Et puis, de toute façon, il va y en avoir cette année. Il y a des gens qui vont se retrouver dans des situations difficiles et qui ne l'étaient pas l'année dernière. Vous devez en connaître autour de vous, j'en connais autour de moi, qui ont été précipités dans la crise alors qu'ils étaient en situation, ils avaient des professions libérales, etc. Ils étaient bien lotis. Et ils se sont retrouvés du jour au lendemain sans marché, sans rien. C'est compliqué. Quelles mesures sont prises ? Je regrette de ne pas en voir.

Ensuite, j'ai noté également la lourdeur du prélèvement SRU pour 2021. Cela devrait être corrigé à terme. Mais, en tout cas, c'est le résultat de la politique antérieure qui a été menée. Presque 1 million, c'est lourd. Sur 39 millions de charges, c'est presque 2,5 %. Je l'ai comparé à

l'un des postes budgétaires, je ne sais plus lequel, mais c'est vraiment très élevé, presque 1 million.

Sur tous les points des aménagements, effectivement, il en a été question en commission. On a tous hâte, parce que je crois qu'on avait tous, dans nos programmes, indiqué que l'aménagement, notamment l'aménagement de Saint-Mandé Nord, on serait heureux que ce soit fait. On aimerait voir comment ce sera fait. On souhaite que ce soit fait avec un espace plus grand donné aux mobilités douces, aux piétons, qui soit vraiment humain plutôt qu'automobile. On espère que dans les 600 k que vous allouez à la réfection des chaussées et des trottoirs, il y a vraiment une part à l'élargissement des trottoirs.

On trouve qu'il y a peu de végétalisation. Vous mettez 80 k dans votre projet, Monsieur Medina. Mais quand on va dans le détail des postes, je n'en vois que 20 dans les investissements. Donc c'est très peu. Et la végétalisation, je le rappelle, doit être ambitieuse, parce que d'abord, c'est important pour les êtres humains. Ils sont moins violents et plus calmes dans des environnements verts. C'est démontré. Mais cela ne doit pas être que des plantes en pot. Cela doit aussi permettre de faire des îlots de fraîcheur, etc.

Vous venez de parler de projets ambitieux comme la médiathèque, etc. C'est vrai que nous ne les avons pas vus. Nous avions déjà fait la remarque, au mois de décembre, en tout cas les groupes d'opposition, que dans les orientations budgétaires, il y avait sûrement des projets, mais qu'on ne voyait pas à quoi ils étaient alloués. Donc nous sommes impatients de découvrir vos projets d'urbanisme.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE** : Merci, Madame Gabrielli. Je vais vous répondre. Je laisserai Marc Medina, s'il le souhaite, compléter.

Dans l'ordre, sur la transition écologique et, globalement sur nos actions de la transition écologique, on considère que cela fait partie d'une politique transversale à l'ensemble des politiques publiques que l'on mène. Je note que nous allons engager un volet d'ensemble de près de 3,5 millions d'euros sur l'ensemble de cette mandature en faveur de la rénovation thermique, de la transition écologique, de l'éclairage, des économies d'énergie, en remplaçant notamment tous les systèmes de chauffage par des chaudières à condensation. Enfin, il y a énormément de choses qui sont faites à la lumière, d'une part, d'une expertise très pointue de nos services. On a la chance ici d'avoir de très très bons techniciens et d'excellents professionnels à la direction des bâtiments. C'est la première chose. Deuxièmement, bien sûr, c'est à l'aide de cabinet d'ingénierie qui nous permet d'avoir des audits très précis. On ne fait rien à l'aveugle et ces sujets sont bien trop complexes pour qu'on puisse avancer de façon hasardeuse. Bien entendu, nous souhaitons être ambitieux sur ce dossier, sur ce sujet-là, près de 1 million d'euros, ne serait-ce que pour cette année, 833 000 euros, avec des projets. Vous en avez le détail dans le budget. Et on vous donnera naturellement tous les éléments précis sur l'ensemble des travaux qui vont être réalisés. On parlait du centre culturel à l'instant. C'est près de 800 000 euros qui ont été engagés et qui ont été mandatés pour la rénovation complète, thermique, énergétique, du bâtiment culturel qui se trouve à côté de nous, avec végétalisation du toit, etc.

Donc on s'est engagé et je pense qu'on a un programme qui est très précis, qui se déroule sur les cinq années à venir, parce que le service bâtiment nous a proposé une programmation des interventions sur les quatre ou cinq années à venir, avec vraiment des objectifs très ambitieux, qui doivent aussi tenir compte de certaines réalités. Par exemple, on fait difficilement des interventions dans les écoles dans l'année, parce que ce sont des travaux d'ampleur. Il faut qu'on attende les vacances d'été. Donc cela nous fait prendre du temps. Il y a aussi des questions budgétaires. On ne peut pas engager l'ensemble des réformes sur un temps court. Il faut qu'on les lisse sur le temps pour pouvoir aller au bout de cette démarche.

Rien ne sera amputé, tout sera réalisé et nous avons donc vraiment cette ambition et cette volonté de faire de la transition écologique, dans son ensemble, une politique transversale de l'ensemble des actions que nous allons mener.

Sur le commerce local, j'entends ce que vous dites mais, malgré tout, pour moi, c'est anecdotique, les illuminations de fêtes de fin d'année. Ce n'est pas avec cela que l'on va relancer le commerce. Bien sûr, pour moi, c'était plutôt apporter un peu de baume au cœur et de joie et d'illuminations dans une période compliquée, parce que je trouve qu'une ville qui rayonne pendant les périodes de fêtes, c'est une ville aussi conviviale. Je pense, je l'espère en tout cas, que les Saint-Mandéens ont apprécié ces décorations que nous avons faites dans la ville.

Le commerce local sera aussi redynamisé par nos aménagements urbains, par la dynamique que nous allons engager pour attirer les Saint-Mandéennes, les Saint-Mandéens et d'autres d'ailleurs vers les commerces Saint-Mandéens. Ça passe par le recrutement d'un manager de centre-ville. Ça passe par des fonds alloués pour préempter les commerces vacants et pour pouvoir aider à l'implantation de commerces. Ça passe par une convention avec la chambre de commerce et d'industrie, une convention avec la chambre des métiers de l'artisanat. Ça passe par un dialogue permanent avec l'ensemble des acteurs pour essayer de recréer une dynamique locale et attirer aussi. A ce titre, le numérique est un formidable outil pour permettre aux commerçants de pouvoir attirer de nouveaux clients. Je pense que l'un des intérêts, en tout cas, des points positifs, si tant est qu'il y en ait quelques-uns, de ce confinement et de cette crise, c'est que l'on a aussi redonné le goût aux gens de consommer local, d'aller chez les commerçants qui sont proches de chez eux. Je pense qu'il est très important que nous soutenions le commerce local.

Sur le stationnement, les études disent aussi que les commerces ne fonctionnent pas s'il n'y a pas de stationnement. Pour qu'une rue commerçante fonctionne, il faut aussi qu'il y ait du stationnement aux abords. Il faut que les gens puissent se stationner pour venir consommer. C'est une évidence et, en tout cas, c'est ce que relève ce constat qui est fait par les commerçants, qui nous le disent : remettez-nous du stationnement, mettez des arrêts minute. Bien sûr, à Saint-Mandé, la ville étant petite, on peut faire ses courses à pied, mais il y a aussi ceux qui rentrent du travail, qui ont pris leur voiture, parce qu'il y a aussi des gens qui ont besoin de leur voiture pour aller travailler, qui s'arrêtent faire des courses. Il y a aussi les courses plus importantes qui nécessitent d'être en voiture. Bref, il y a plein de motifs qui nécessitent que l'on utilise sa voiture, mais on travaille aussi sur l'implantation de bornes électriques sur la ville pour faire en sorte de favoriser les véhicules propres. On travaille sur les mobilités. On va lancer prochainement un plan vélo avec les Saint-Mandéens. On a déjà fait un travail depuis le mois de juillet, avec le passage de la ville en zone 30, la mise en place de stationnements vélo supplémentaires, le double sens de circulation. Enfin, il y a beaucoup de choses qui ont déjà été faites et nous allons naturellement aller plus loin en mettant en place ce plan vélo. De nombreuses actions sont en train d'être travaillées et nous les présenterons le moment venu.

Sur le social, le budget du CCAS, si je ne dis pas de bêtises, est en légère augmentation, même s'il est contenu, parce que comme l'ensemble des services publics, il fait face aussi à cette situation de crise budgétaire et nous devons être attentifs à ces dépenses. Mais les demandes qui nous sont envoyées – je parle sous le contrôle de notre vice-président du CCAS – sont traitées. Moi, je vois régulièrement des aides qui sont attribuées. Le CCAS est présent. Il a été présent pendant cette crise. Il a été présent à l'occasion des fêtes de fin d'année. Il est présent pour apporter cette écoute, pour être au plus près des plus fragiles. Et cette présence est très importante et nous sommes très vigilants à poursuivre l'action du centre communal d'action sociale à l'endroit des plus fragiles, de celles et ceux qui subissent des violences, de ceux qui ne sont pas forcément dans les radars des centres d'action sociale, mais qui, par la crise, peuvent se retrouver touchés et passer dans ces situations de précarité. Donc nous sommes attentifs à faire en sorte que chacun puisse avoir une écoute et une aide lorsqu'il le demande.

Sur les réaménagements, sur la réfection des trottoirs notamment, on a deux exigences par rapport à cela. C'est de donner de la cohérence, de l'harmonie urbaine et de l'accessibilité, puisque lorsque l'on refait des trottoirs, on doit les mettre aux normes PMR, personnes à mobilité réduite. Donc, naturellement, cela se fait aussi dans cet esprit-là.

La végétalisation, c'est un plan global, parce que les dizaines de milliers d'euros que vous citez, elles sont sur une enveloppe globale mais, derrière, il y a tout ce qui sera intégré dans les opérations d'aménagement. Dans les 2,5 millions d'euros de rénovation du quartier Nord, il y a aussi la végétalisation. Nous, ce que nous souhaitons, c'est valoriser les atouts de la ville. La ville est proche du bois de Vincennes. Et je partage ce que vous dites sur l'idée qu'une ville qui est végétalisée, cela crée aussi beaucoup plus de convivialité et cela peut apaiser les tensions. Cela peut contribuer vraiment à améliorer nettement notre cadre de vie et nous y travaillons.

J'espère avoir répondu à l'ensemble de vos questions, des remarques des uns et des autres. Je vous remercie, les uns et les autres pour vos interventions. C'est toujours un échange passionnant, le budget, parce que c'est un peu le moment clé d'une année, puisqu'on va voter l'ensemble des politiques publiques qui seront engagées. Donc je vous remercie pour vos apports et ces échanges.

S'il n'y a pas d'autres remarques, je vous propose de passer aux voix ce budget primitif 2021. Qui est contre ?

M. STENCEL: 8.

M. LE MAIRE: Qui s'abstient?

M. STENCEL: 1.

M. LE MAIRE: Qui est pour?

M. STENCEL: 26.

M. LE MAIRE : Je vous remercie, mes chers collègues.

Le Conseil municipal a approuvé à la majorité le vote du budget primitif 2021 de la Ville comme suit :

**Contre : 8** Mme Léna ETNER, M. Pierre LOULERGUE, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, Mme Marie-France DUSSION, Mme Geneviève TOUATI.

**Abstention: 1** M. Luc ALONSO.

**Pour: 26**M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme Marilyne BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, M. Cédric BACH.

### 6. Renouvellement du contrat – plateforme de vente Agorastore

Comme toute collectivité territoriale, Saint-Mandé est amenée à céder des biens mobiliers ou immobiliers compte tenu de l'évolution de ses besoins ou la nécessité de renouveler certains matériels ou véhicule par exemple. Il lui revient d'organiser la vente qui peut prendre différentes formes : vente de gré à gré, diffusion d'une annonce locale avec mise sous pli, recours à un commissaire-priseur, recours à une plateforme électronique de courtage aux enchères, ...

Conformément à la règlementation en vigueur et des termes de la délibération adoptée le 4 juillet dernier, le Maire, par délégation, peut décider la vente de gré à gré d'un bien mobilier communal jusqu'à 4 600 €. Au-delà de 4 600 €, le conseil municipal doit autoriser la vente du bien concerné.

Dans le cadre du renouvellement de son parc automobile, Saint-Mandé souhaite vendre un camion benne avec grue auxiliaire acheté en 2002 au prix de 78 720 €. Il n'est plus utilisé. Sa valeur nette comptable est de zéro euro au 31/12/2019. Le prix de vente pourrait être supérieur à 4 600 €.

Il s'agit d'autoriser Le Maire ou son représentant à élargir les procédures de vente en se donnant la possibilité de vendre aux enchères les biens mobiliers de la collectivité en utilisant la plateforme Agorastore.fr.

**M. LE MAIRE**: Merci, mon cher collègue. Y a-t-il des demandes d'intervention? Je n'en vois pas. Je mets cette délibération aux voix. Qui est contre?

M. STENCEL: 0.

M. LE MAIRE: Qui s'abstient?

M. STENCEL: 0.

M. LE MAIRE: Qui est pour?

M. STENCEL: 35.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la vente du camion benne avec grue auxiliaire (au prix de 78 720 €) et d'utiliser la plateforme d'Agorastore.

## 7. <u>Actualisation et création des droits de voirie et de stationnement de la Ville de</u> Saint-Mandé

**Mme VERON**: Toute intervention sur le domaine public ou occupation de celui-ci, motivée par des besoins à caractère personnel, commercial ou de travaux, est soumise à une autorisation délivrée sous réserve de paiement de droits de voirie et de stationnement, généralement calculée en fonction de la surface occupée et du temps d'occupation.

De nombreuses occupations, essentiellement liées aux différents types de travaux, pourtant gênantes pour les usagers du domaine public et pour les riverains, ne sont pas soumises à redevance.

Par ailleurs, dans le cas malheureusement trop fréquent d'un pétitionnaire défaillant (par exemple un prestataire d'un concessionnaire en retard de plusieurs mois) ou de dégradation des équipements installés sur le domaine public, la ville intervient d'office afin de garantir la sécurité des usagers. Jusqu'à présent, la facturation de ce type d'intervention s'appuyait sur une estimation des coûts basée sur les différents baux de la ville. Il est proposé, via un chapitre spécifique des droits de voirie, de définir directement le coût des prestations les plus courantes afin de gagner en efficacité et en rapidité de recouvrement.

Une colonne pour la tarification sur infraction a été créée afin de pouvoir différencier les occupations préalablement validées par la ville des occupations non autorisées. Un minimum de facturation a également été ajouté afin de prendre en compte les coûts de contrôle et de procédure liés à une occupation illicite.

Pour rappel, les occupations dans l'intérêt du domaine public (travaux de voirie) ou pour assurer un service public (intervention sur réseaux) ne sont pas soumises à versement de droits.

Aussi, je vous propose aujourd'hui de réviser les droits de voirie en les adaptant aux besoins de la population et au niveau de service rendu dans le cadre de l'occupation du domaine public. Vous trouverez en annexe les nouveaux tarifs applicables à partir du 1er février 2021.

Dans le contexte actuel de crise sanitaire et économique lié à l'épidémie de Covid-19, l'exonération des droits d'occupations a été adoptée par le Conseil Municipal par délibération en date du 22 septembre 2020 pour les commerces sédentaires et pour l'année 2021, étant entendu que seuls les commerçants déjà en règle pourront bénéficier de cette mesure.

Dans le cadre de la présente révision des droits de voirie et de stationnement, il convient de préciser les commerces sédentaires pour lesquels l'exonération des droits (enseignes, terrasses et étalages) pour l'année 2021 ne pourra s'appliquer. Ainsi, ne sont pas concernés par cette exonération :

- les banques ;
- les cabinets d'assurances ;
- les stations-services et garages de mécanique automobile ;
- les supermarchés et superettes de produits frais, en conserve ou surgelés :
- les syndics de copropriété et administrateur de biens.

**M. LE MAIRE**: Je vous remercie, ma chère collègue. Y a-t-il des demandes d'intervention? Madame Gabrielli, vous avez la parole.

**Mme GABRIELLI**: Sur ces droits de voirie, nous partageons tout à fait le fait que pour encourager le commerce local et l'aider en cette période de crise, vous fassiez des exonérations.

En revanche, j'ai eu une demande sur les droits qui concernent les écrans publicitaires. Ces écrans publicitaires sont extrêmement énergivores. Je ne vois pas bien ce que cela apporte au consommateur, honnêtement, ni même au commerce local. Je pense qu'il pourrait s'en passer. Et je trouve les droits dérisoires. Je pense que sans l'interdire, ce serait bien d'augmenter ces droits pour les utiliser. Vous avez dit que la pollution lumineuse, ce n'était pas très grave, mais si. Je suis désolée d'insister, mais la lumière, d'abord, ça utilise beaucoup d'énergie et, en plus, c'est une atteinte au milieu naturel et c'est aussi une atteinte aux hommes parce que cela perturbe le sommeil. Donc c'est important. Pourquoi créer de la pollution lumineuse là où ce n'est pas nécessaire ? Pourquoi utiliser de l'énergie là où cela n'a pas un intérêt extrêmement important ? C'est pour cela qu'on aurait souhaité que vous augmentiez les droits sur ces écrans.

**M. LE MAIRE**: Je vous remercie, Madame Gabrielli. Une petite précision sur ces supports de publicité lumineuse. Il y a deux sujets. Il y a le support de publicité en lui-même et son caractère lumineux ou pas. Sachez que cela ne relève pas totalement de la ville, en réalité, puisqu'il va être mis en place ce qu'on appelle un règlement local de publicité, un RLP, intercommunal qui va devoir harmoniser, sur l'ensemble des 13 communes du territoire, les règles notamment en matière de publicité sur la voie publique.

Certainement que dans le temps, sur des endroits particuliers, peut-être en lisière du bois, peutêtre à des endroits où cela peut particulièrement nuire à la biodiversité, générer ces pollutions... Je ne dis pas que ce ne sont pas que des pollutions. Je dis que c'est aussi de la publicité et que, quoi qu'on en dise, la publicité a aussi de nombreux atouts et de nombreux bénéfices pour notre économie. Donc je ne dis pas qu'à terme, on ne pourra pas envisager et réfléchir sur l'aspect lumineux de ces panneaux, notamment dans des espaces particulièrement sensibles comme les proximités du bois.

Pour autant, ces marchés de mobilier urbain, en fait, à travers cette publicité et ces panneaux d'affichage, on finance nos abribus, on finance les panneaux d'affichage administratif. Donc tout cela crée un équilibre. Sans publicité, il n'y a plus de ressources et on doit supprimer les abribus. Je caricature un peu volontairement, mais l'idée est là. C'est le principe même du marché Decaux, qui est conçu sur du mobilier urbain qui est financé par la publicité sur un territoire.

Sur la question des droits de voirie, on pourra regarder. On pourra regarder s'il y a des évolutions à mener. Cela se regarde. Je ne suis pas fermé du tout, parce que c'est un point bien spécifique. Je vous propose que le moment venu, on regarde.

Pour ce qui en est de la publicité en elle-même, cela passera par un débat, qui va se mener prochainement au niveau du territoire, sur la mise en place de ce fameux règlement local de publicité intercommunal.

Mes chers collègues, s'il n'y a donc pas d'autres interventions, je vais passer ce rapport aux voix. Qui est contre ?

M. STENCEL: 0.

M. LE MAIRE: Qui s'abstient?

M. STENCEL: 7.

M. LE MAIRE: Qui est pour?

**M. STENCEL** : 28.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur le secrétaire.

Le Conseil Municipal a approuvé à la majorité l'actualisation et la création de droits de voirie et de stationnement à compter de 2021 comme suit :

Contre: 0

**Abstention : 7** Mme Léna ETNER, M. Pierre LOULERGUE, Mme Béatrice DORRA, M. Stéphane ROBIN, Mme Anne-Françoise GABRIELLI, M. Roger DE LA SERVIERE, Mme Marie-France DUSSION

Pour: 28 M. Julien WEIL, Mme Florence CROCHETON-BOYER, M. Alain ASSOULINE, Mme Eveline BESNARD, M. Jean-Philippe DARNAULT, Mme Christine SEVESTRE, M. Marc MEDINA, Mme Maria TUNG, M. Dominique PERRIOT, Mme Marianne VERON, M. Jacques GUIONET, Mme Caroline QUERON, M. Thomas BOULLE, Mme Séverine FAURE, M. Patrick BEAUDOUIN, Mme Tiffany CULANG, M. Frédéric BIANCHI, M. Olivier DAMAS, Mme Isabelle KOPECKY, M. Matthieu STENCEL, Mme Nathalie COHEN, M. Rydian DIEYI, Mme Marilyne BARANES, M. Albert DANTI, Mme Anne-Sophie BARDIN-DROUET, M. Cédric BACH, M. Luc ALONSO, Mme Geneviève TOUATI.

#### 8. Approbation de la convention de partenariat écho(s) démarche écolo crèche :

Mme BESNARD: L'association Écolo crèche propose le 1<sup>er</sup> label de développement durable dédié à la petite enfance. Le référentiel « Écolo Crèche » a été fondé en 2009 avec l'appui du Commissariat général au développement durable, de la fondation Nicolas Hulot et de plusieurs fédérations nationales du monde de la petite enfance.

La démarche de l'association consiste à aider les crèches à améliorer leurs pratiques concernant le bâtiment, les déchets, les activités proposées aux enfants, l'alimentation ou encore l'entretien des locaux. L'objectif est de réduire l'impact des crèches sur l'environnement tout en améliorant la qualité de vie des enfants et des équipes.

Pour cela, la Démarche Ecolo crèche® est d'accompagner les établissements de la petite enfance candidats à s'engager dans une démarche de qualité environnementale et d'obtenir le label Ecolo crèche.

Ce label a pour but d'identifier et de valoriser les crèches qui s'engagent en faveur du développement durable, sans remettre en cause leur identité et leurs spécificités propres, dans un processus qui encadre et garantit la qualité du dispositif.

Un comité d'experts, issus du monde de la santé, de l'écologie, de l'alimentation et de la petite enfance, décide de l'octroi du Label. Celui-ci oblige à de bons « résultats » en matière d'écologie sur huit critères : alimentation, bâtiments, activités et jeux, entretien des locaux, déchets, hygiène, énergies et eaux.

La ville de Saint-Mandé souhaite bénéficier du savoir-faire et de l'expertise d'ECHO(S) afin de mesurer et d'améliorer pour chaque établissement (La Tourelle, Les Petits Wollemis et la Crèche Familiale) leur impact sur l'environnement et d'améliorer leurs chances de recevoir le label Ecolo crèche.

Cet accompagnement, comprenant des journées de formation, l'accès à des outils de diagnostic et des accès privilégiés au Réseau ECHOS(S) Labelvie, est prévu pour une durée de 3 années et sera facturé à hauteur de 19 315 € sur la période. (Voir annexe 1 de la convention)

A savoir que les crèches s'engageant dans la démarche peuvent bénéficier de la part de la CNAF, en plus des aides classiques au fonctionnement, de financements relevant de son fonds « Publics et territoires » dans le respect de ses règles de droit commun.

**M. LE MAIRE**: Merci, ma chère collègue. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point? Non, je n'en vois pas. Je passe donc ce rapport aux voix. Qui est contre?

M. STENCEL: 0.

M. LE MAIRE: Qui s'abstient?

M. STENCEL: 0.

M. LE MAIRE: Qui est pour?

M. STENCEL: 35.

**M. LE MAIRE**: Je vous remercie, mes chers collègues, pour cette belle unanimité et qui va nous permettre d'obtenir ce label.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la convention de partenariat écho(s) démarche écolo crèche.

# 9. <u>Actualisation du règlement de fonctionnement unique des établissements</u> <u>d'accueil du jeune enfant applicable au 1er janvier 2021 :</u>

**Mme BESNARD**: Conformément à la réglementation, le règlement de fonctionnement détermine les règles d'organisation et de fonctionnement de l'établissement ou service d'accueil des enfants de moins de 6 ans. Il précise les responsabilités du gestionnaire, du personnel et des usagers.

Il est nécessaire pour l'obtention de l'autorisation d'ouverture, de l'avis d'ouverture ou de fonctionnement délivré par le Président du Conseil départemental et pour le conventionnement avec la Caf au titre de la Prestation de Service Unique (PSU).

Ainsi, la CAF du Val de Marne participe financièrement à l'accueil des enfants en versant à la Municipalité la PSU.

Cette aide permet de réduire significativement la participation financière des familles. Dans le cadre de la PSU, le montant de la participation financière de la famille est défini par un taux

d'effort horaire appliqué aux ressources du foyer de l'année n-2 et modulé en fonction du nombre d'enfants à charge au sens des prestations familiales. (voir tableau ci-dessous). En cas de présence, au sein de la famille, d'un enfant en situation de handicap, et percevant l'Allocation Enfant Handicapé, le taux d'effort appliqué sera celui immédiatement en dessous de celui auquel la famille peut prétendre en fonction de sa taille.

#### Taux d'effort 2020 :

Composition	Taux d'effort par heure	Taux d'effort par heure
de la famille	facturée en accueil	facturée en accueil
	collectif	familial
1 enfant	0,0610 %	0,0508 %
2 enfants	0,0508 %	0,0406 %
3 enfants	0,0406 %	0,0305 %
4 enfants	0,0305 %	0.0305 %
5 enfants	0,0305 %	0.0305 %
6 enfants	0.0305 %	0.0203 %
7 enfants	0.0305 %	0.0203 %
8 enfants et plus	0.0203 %	0.0203 %

#### Taux d'effort 2021:

Composition	Taux d'effort par heure	Taux d'effort par heure
de la famille	facturée en accueil	facturée en accueil
	collectif	familial
1 enfant	0,0615 %	0,0512 %
2 enfants	0,0512 %	0,0410 %
3 enfants	0,0410 %	0,0307 %
4 enfants	0,0307 %	0.0307 %
5 enfants	0,0307 %	0.0307 %
6 enfants	0.0307 %	0.0205 %
7 enfants	0.0307 %	0.0205 %
8 enfants et plus	0.0205 %	0.0205 %

La ville fixe le montant du tarif plafond (7800 euros) par délibération du conseil municipal et la CAF le tarif plancher (705.27 euros).

Le taux d'effort est modifié chaque année par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales.

La modification du présent règlement porte uniquement sur le taux d'effort applicable aux familles au regard des ressources déclarées.

**M. LE MAIRE**: Merci, ma chère collègue. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point? Non, je n'en vois pas. Je le passe aux voix. Qui est contre?

M. STENCEL: 0.

M. LE MAIRE: Qui s'abstient?

M. STENCEL: 0.

M. LE MAIRE: Qui est pour?

**M. STENCEL** : 35.

M. LE MAIRE : Merci, mes chers collègues, pour cette belle unanimité.

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité le nouveau règlement de fonctionnement d'accueil du jeune enfant.

## 10. Examen du rapport annuel d'activités 2019 du délégataire de service public Crèche Attitude Moreau :

**Mme BESNARD**: Par délibérations en date du 4 juillet et du 22 septembre 2020, le Conseil Municipal a créé la Commission Consultative des Services Publics et a procédé à la désignation de ses membres.

La Collectivité locale délégante est le premier organe naturel de contrôle de délégation de service public et la production du rapport par le délégataire permet à la Commission d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

L'article L. 3131-5 du Code de la commande publique prévoit que : « Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services ».

L'article R. 3131-2 du Code de la commande publique dispose que ce rapport « doit être transmis avant le 1<sup>er</sup> juin à l'autorité délégante » et comprendre notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité du service.

**M. LE MAIRE**: Merci, ma chère collègue. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce rapport? Non, je n'en vois pas. Je vous remercie de bien vouloir prendre acte de la présentation qui a été faite par notre collègue. Vous avez la totalité du rapport dans vos documents.

Le Conseil Municipal a pris acte du rapport annuel d'activité 2019 du délégataire de service public Crèche Attitude Moreau.

#### 11. Attribution de subventions aux associations pour l'année 2021 :

**Mme SEVESTRE**: Suite aux demandes et à l'examen des dossiers de subventions présentés par les associations :

- ASSOCIATION BOULES-BRIDGE DE SAINT-MANDE pour un montant de 1 200 euros
- LE CAVALIER DE LA TOURELLE pour un montant de 5 000 euros
- LA LORRAINE DE SAINT-MANDE pour un montant de 4 400 euros
- ASSOCIATION NATIONALE DES ARTISTES FRANÇAIS pour un montant de 1 000 euros
- LES CONCERTS SAINT-MANDEENS pour un montant de 11 000 euros
- LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER COMITE DU VAL-DE-MARNE pour un montant de 250 euros
- LE MOUVEMENT ASSOCIATIF DE PARENTS D'ELEVES pour un montant de 8 500 euros
- ASSOCIATION DE PREVENTION ROUTIERE pour un montant de 200 euros
- L'UNION NATIONALE DE FAMILLES ET AMIS DE PERSONNES MALADES ET/OU HANDICAPEES PSYCHIQUES pour un montant de 700 euros

**TOTAL DE 32 250 EUROS** 

Et considérant que l'obtention des subventions est nécessaire à ces associations afin de réaliser et de développer les activités,

**M. LE MAIRE**: Merci, ma chère Christine. J'espère que nous allons voter ces subventions qui continuent de porter le soutien de la ville à l'ensemble de nos acteurs associatifs, sportifs, culturels et autres, qui font vivre notre ville et qui sont touchés naturellement et malheureusement en cette période de crise sanitaire, comme beaucoup d'autres associations. Y a-t-il des demandes d'intervention sur ce point ? Madame Etner. Y a-t-il d'autres demandes ? Non. Je vous laisse la parole, Madame Etner.

Mme ETNER: Lors des commissions, on a évoqué ces subventions et il y a eu des demandes qui m'avaient surprise venant de membres de l'opposition. Donc je voudrais dire que nous avions présenté un projet pour les élections municipales. Nous avions dit que nous reconduirions, si nous étions en responsabilité, toutes les subventions. Donc nous allons voter pour. Mais je voudrais insister sur le fait que les associations représentent effectivement la vitalité de notre ville, sur le fait que nous sommes une ville avec de l'argent, même si vous pensez qu'il faut être attentifs et de ne pas tout dépenser. Moi, je pense qu'il faut que l'argent aille vers les associations et j'espère qu'on pourra faire, même, des subventions supplémentaires parce que certaines associations n'ont pas eu 100 % de ce qu'elles demandaient. Il me semble que toutes les associations qui nous ont présenté leur demande sont sérieuses et contribuent à animer la ville en période non restrictive, c'est-à-dire en période où nous ne sommes pas confinés, où nous pouvons avoir accès à ces activités. J'espère que ce sera le cas bientôt.

**M. LE MAIRE**: Je vous remercie de cette intervention et, naturellement, je partage avec vous la vitalité de notre tissu associatif. Sachez qu'il y a des études qui sont faites. Les dossiers sont déposés et, ensuite, les services étudient. Naturellement, les associations fixent un montant de demande et, ensuite, à nous, en fonction de divers critères, d'attribuer la totalité ou pas. Nous avons fait un effort remarquable pour aider ces associations dans la période sanitaire que nous vivons pour les soutenir, parfois en attribuant la totalité de ce qu'elles demandaient.

Parfois, il y a des associations qui n'ont pas la totalité de leur demande initiale. Il y a des raisons légitimes. Si je prends la Ligue nationale contre le cancer, qui avait demandé beaucoup plus que ce qu'on lui attribue, on a aussi tenu compte du fait que ce soit une association d'ampleur nationale qui bénéficie de subvention de l'ensemble des collectivités et de dons. Il nous a semblé que nous n'avions pas forcément la possibilité de donner satisfaction pleinement. Mais c'est comme ça qu'on fait dans toutes les collectivités. On regarde à partir de la demande et puis, ensuite, on essaye d'être le plus juste possible, de donner un coup de pouce quand il y a besoin – c'est ce que nous faisons – et, parfois, aussi, d'être attentif à l'usage des deniers publics lorsque nous devons l'être.

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention? Oui, Madame Sevestre?

**Mme SEVESTRE**: Je tiens juste à préciser que certaines associations n'ont pas souhaité constituer des dossiers de subventions. Vu le contexte actuel, ils n'avaient pas de besoin. Donc on aura d'autres dossiers à venir et vous constaterez qu'il y a au moins quatre ou cinq associations qui n'ont pas fait la demande.

**M. LE MAIRE** : Merci de le préciser, Madame Sevestre. Je passe ces subventions aux voix. Qui est contre ?

M. STENCEL: 0.

M. LE MAIRE: Qui s'abstient?

M. STENCEL: 0.

M. LE MAIRE: Qui est pour?

M. STENCEL: 35.

M. LE MAIRE: Je vous remercie, mes chers collègues, pour cette unanimité.

## 12. <u>Décisions du maire en application de l'article L. 2122.21 L. 2122.22 L. 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales :</u>

Sur présentation de M. le Maire, le Conseil Municipal a pris acte de la liste des décisions :

DEC N°183	Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle du Conservatoire- Association ANDEOL, le 24, 25 et 26/11/20
DEC N°184	Portant approbation d'une convention de mise à disposition de salle du Conservatoire - Association Andeol, le 15/12/2020
DEC N°185	Portant approbation du projet de plateforme marchande de son plan de financement et demande de subvention
DEC N°186	Portant approbation d'une convention de partenariat pour la saison culturelle 2020-2021 - séances de Yoga/M. Nicolas Nollet du 04/01 au 09/07/21 suspendu, l'activité reprendra dès que la situation sanitaire le permettra
DEC N°187	Portant approbation d'une convention de partenariat pour la saison culturelle 2020-2021 - séances de sophrologie/M. Alain Jimenez du 04/01 au 09/07/21 suspendu, l'activité reprendra dès que la situation sanitaire le permettra
DEC N°188	Portant approbation d'une convention de résidence de création pour la saison culturelle 2020-2021 - Cie SEYOH
DEC N°189	Portant approbation d'un contrat de cession pour la saison culturelle 2020-2021 - spectacle IRRUPTION/Cie SCAENA, le 21/01/21 <b>REPORTE</b>
DEC N°190	Portant approbation d'un contrat de cession pour la saison culturelle 2020-2021 - concert de musique carnet de voyage/association des amis du Quatuor Ludwig, le 07/02/21 en réflexion sur une captation totale
DEC N°191	Portant approbation d'une convention de résidence de création pour la saison culturelle 2020-2021 - Cie OUTSIDER
DEC N°192	Portant approbation d'un contrat de cession pour la programmation du spectacle English Sundays/The Big Funk Company, le 10/01/21 <b>REPORTE</b>
DEC N°193	Portant approbation d'une convention de partenariat pour la saison culturelle 2020-2021 - activité Eloquence/Chloé Subra du 04/01 au 09/07/21 suspendu, l'activité reprendra dès que la situation sanitaire le permettra
DEC N°194	Portant approbation d'une convention d'exposition "Inventaire"/Anne-Marie CAZENAZ du 07/01 au 13/02/21
DEC N°195	Portant approbation d'une convention de résidence de création pour la saison culturelle 2020-2021 - Cie ATMOSPHERES
DEC N°196	Portant approbation d'une convention de résidence de création pour la saison culturelle 2002-2021 - Cie ABRAXAS
DEC N°197	Portant approbation d'un contrat de cession pour la saison culturelle 2020-2021 - Cie Les Dramaticules, le 28/01/21
DEC N°198	Portant approbation de la convention de mise à disposition des structures sportives - Etablissement scolaire Decroly

### 13. Questions diverses:

M. LE MAIRE : L'ordre du jour est épuisé et je vous propose de poser les questions diverses si vous en avez. Madame Touati, Madame Etner, Madame Gabrielli et Monsieur Robin. Madame Touati ?

Mme TOUATI: Merci Monsieur le Maire. Vous avez été destinataire d'une lettre, datée du 11 janvier dernier, d'une association de parents d'élèves, concernant le renouvellement du contrat de restauration scolaire. Cette association, de la FCPE pour la nommer, a réalisé une enquête, qui vaut ce qu'elle vaut, mais qui a supposé un travail tout de même assez conséquent avec des moyens réduits, sur l'opinion majoritaire des familles sur une amélioration de l'existant, en soulignant plusieurs points, notamment la volonté d'avoir une alimentation plus saine que ce qui est proposé, avec davantage de bio, avec aussi l'importance de privilégier le local, un certain nombre de labels. Il y a également un point très important – ce serait bien que cette mandature s'engage là-dessus – qui est la suppression du plastique, parce que c'est une véritable plaie. Et il y a du plastique à la restauration scolaire lors des repas. C'est là les points principaux. Leur lettre est vraiment détaillée.

Je pense que c'est une demande tout à fait légitime et fondée quand on parle justement de la démocratie locale. Là, ça s'applique pleinement. Ils demandent à être associés, eux et les autres associations – il n'y a pas d'exclusif dans leur démarche – à l'élaboration du cahier des charges.

J'avais déjà vécu un petit peu ce problème, mais en commission, avec aussi Monsieur Perriot. Là, j'ai été vraiment saisie, avec les résultats de l'enquête, le courrier qui vous a été adressé. Et j'aimerais savoir la suite que vous entendez donner à cette demande.

M. LE MAIRE: Je vous remercie, Madame Touati. Je vais vous apporter quelques précisions concernant cette demande. J'ai effectivement pris connaissance et j'ai lu avec beaucoup d'attention le sondage qui a été fait par la FCPE. J'ai eu l'occasion d'en parler avec Caroline Le Guerinel, concernant une sorte d'enquête de satisfaction de la restauration scolaire actuelle et des points d'amélioration. Je note énormément de points positifs dans cette enquête. Globalement, pour en avoir parlé moult fois avec les associations de parents d'élèves, tout le monde s'accorde à dire qu'à Saint-Mandé, les enfants mangent bien dans les cantines et que des efforts ont été réalisés depuis longtemps. Et ils voient d'ailleurs le gap lorsqu'ils passent au collège. On voit qu'il y a une nette différence dans la qualité de l'alimentation. Il y a toujours des choses à améliorer, c'est une évidence, mais je pense qu'on peut être collectivement assez fier – je ne sais pas si c'est le mot – du travail qui a été fait par les équipes lors du précédent marché, satisfait – merci pour ce juste propos, Jean-Philippe, « fier » était peut-être un peu présomptueux – de la qualité des repas, qui sont très importants pour nous et pour lesquels nous sommes très vigilants.

Dans le marché de restauration scolaire qui va être passé, il y a des objectifs que l'on souhaite atteindre et des points que nous souhaitons poursuivre. Je pense à la part de bio dans les repas, mais pas que, parce qu'il y a une réalité, c'est que le 100 % bio n'est pas possible pour plein de raisons. Mais, en revanche, on travaille aussi sur les labels, on travaille sur les circuits courts, c'est quelque chose de très important, sur la qualité, sur la diversité des produits, sur les repas variés sur une semaine complète, sur le repas végétarien, sur les animations qui sont faites autour du bien manger, du lien entre le sport et l'alimentation, sur le tri à la fin des repas, sur le tri des déchets liés aux repas. Il y a vraiment un travail qui est important qui va être mené, à la lumière, en partie, de ces sondages qui sont faits, mais aussi d'études, puisqu'on est accompagné dans ces renouvellements par des bureaux d'études et de consulting, pour nous permettre de renouveler ce marché.

Les parents sont associés. Vous savez qu'il y a les commissions des menus. Vous savez que régulièrement, les parents peuvent être amenés à venir goûter les repas dans les cantines. La rédaction du marché, c'est un autre sujet, parce que cela relève de la prérogative de l'administration municipale et de l'exécutif. Mais il y aura un dialogue qui sera mené. Je crois qu'on peut s'accorder à dire que cela a toujours été fait, que ce soit du temps d'Anne Carrese lors du précédent marché. Et ce sera la même chose avec Dominique Perriot et notre administration pour ce marché-là. Nous tiendrons compte bien entendu de toutes les demandes et de toutes les remarques.

Nous avons cette ambition-là et cette volonté de toujours mieux faire et d'apporter une alimentation de grande qualité, de valoriser les circuits courts, le bio et, globalement, de permettre à nos petits Saint-Mandéennes et Saint-Mandéens de bien manger dans leur cantine et d'avoir accès à une alimentation d'excellente qualité.

Ensuite, il y avait Madame Etner, c'est ça ? Encore une question, Geneviève ?

**Mme TOUATI**: Est-ce que vous envisagez de revoir les responsables d'association? Parce que c'était un peu le sens de leur demande.

M. LE MAIRE: Oui, je veux bien aller le voir, avec plaisir.

Mme TOUATI: Oui, mais pour discuter de ce sujet-là.

**M. LE MAIRE**: Oui, pas pour parler des abeilles, j'entends bien. Oui, avec plaisir. Pardon pour les abeilles. Avec grand plaisir. J'ai d'ailleurs répondu à Caroline Le Guerinel, pour ne pas la citer, que je me tenais à disposition pour qu'on poursuive ces échanges. Donc vous pouvez leur faire parvenir l'information que Dominique Perriot et moi-même, nous nous tenons à leur disposition pour échanger, comme à la disposition de l'ensemble des associations de parents d'élèves de notre ville.

Il y avait Madame Gabrielli, c'est ça?

**Mme GABRIELLI**: Merci, Monsieur le Maire. Nous avons eu une commission de transition écologique en amont du Conseil municipal, pendant laquelle ont été abordées les modifications du PLU par exemple. Je voudrais comprendre pourquoi ces points ne sont pas abordés au Conseil municipal aujourd'hui, puisqu'habituellement, les points en commission sont repris en Conseil municipal.

La deuxième chose, les résultats du sondage qui ont été faits sur la collecte des déchets, vous nous avez transmis les résultats et nous vous en remercions. Nous voudrions savoir quelles suites vous allez donner ou, en tout cas, quand vous nous présenterez le plan d'action que vous comptez mettre en œuvre.

**M. LE MAIRE**: Pour vous répondre le plus précisément possible, Madame Gabrielli, sur le PLU, le plan local d'urbanisme, la modification qui a été engagée a été présentée à titre informatif en commission, mais ne relève pas du Conseil municipal, puisque c'est une procédure qui passe d'abord au Conseil de territoire, puisqu'en fait, il n'y avait pas de point qui nous permettait de délibérer. Vu que c'était à titre informatif-, c'est pour cela que ça a été présenté lors de la commission de transition écologique. Cela passera en Conseil du territoire lors d'un prochain Conseil et, ensuite, nous aurons la discussion en Conseil municipal. Voilà pourquoi c'était un point informatif et que ce n'est pas traité ce soir.

Sur votre deuxième question, concernant la consultation des ordures ménagères, deux choses. Effectivement, j'ai adressé à l'ensemble du Conseil municipal tout à l'heure les résultats qui ont été analysés et dépouillés. On note une belle participation des Saint-Mandéens. Il y a eu 1 200 réponses de mémoire, à peu près 300 en version papier et le reste, un peu plus de 800, en version numérique. C'est une bonne chose. Cela veut dire que les Saint-Mandéens s'intéressent à ce sujet. Effectivement, on l'a tous constaté. C'est un sujet du quotidien, que ce soit pour les nuisances qu'ils génèrent ou pour l'intérêt que l'on peut trouver à améliorer ce service.

Deux rappels.

Le premier, c'est que c'est une compétence qui est, depuis la loi NOTRE, transférée au territoire. C'est l'intercommunalité qui gère la compétence ordures ménagères.

Deuxième élément, un marché de collecte des déchets va être très prochainement mis en ligne pour renouveler l'existant, puisqu'il y a quelques années, la ville de Saint-Mandé avait fait le choix de faire un marché commun avec la ville de Vincennes, à la fois pour faire des économies et pour améliorer le dispositif et le service, vu qu'on a énormément de porosité et des rues qui sont pour une grande partie frontalières. Nous souhaitons renouveler ce choix et travailler encore avec Vincennes pour renouveler le marché dans un marché commun, mais qui est porté par le territoire. C'est le territoire qui est l'entité adjudicatrice de ce marché. L'intérêt de cette consultation – le territoire porte le marché, mais on espère être entendu et je suis sûr qu'on le

sera – c'était de pouvoir justement porter les demandes des Saint-Mandéens. Je pense à plein d'exemples, sur les nuisances liées à la collecte du verre, sur les horaires de tournée, sur la façon de collecter les encombrants, sur le nombre de tournées dans la ville, s'il y a assez de tournées, sur les déchetteries mobiles, sur le recyclage. Bref, énormément de sujets du quotidien se trouveront dans ce marché. Donc, maintenant, ce que l'on va faire, avec ma collègue Florence Crocheton pour Saint-Mandé et ma collègue Charlotte Libert-Albanel, la Maire de Vincennes, c'est aller défendre les intérêts des Saint-Mandéens à la lumière de ce qui est ressorti de cette consultation. Je vous tiendrai informés au fur et à mesure des évolutions dès lors que le marché sera mis en place par le territoire.

Je crois qu'il y avait ensuite Madame Etner et Monsieur Robin.

Mme ETNER: Je voudrais revenir sur la cantine pour vous dire que j'ai été secrétaire d'une association de parents d'élèves et présidente d'une autre, qu'on a eu accès à la cantine et quand on a accès à la cantine, on comprend les problématiques et la plupart des parents étaient très satisfaits de la cantine à l'époque. C'est le même prestataire, donc il n'y a pas de raison que cela ait changé. Donc je pense que cette ouverture est vraiment nécessaire pour que les gens puissent comprendre que les services fonctionnent ou ne fonctionnent pas. Je suis contente que vous acceptiez de revoir les parents d'élèves. Je pense que si, nous, les conseillers municipaux, avions aussi accès à cette cantine, on pourrait voir que tout fonctionne correctement et qu'il n'y a pas de souci sur la cantine. Sur ce questionnaire, il y avait quand même des choses sur le bio. J'ai moi-même répondu à ce questionnaire. Et il y a plein de sujets qu'on peut améliorer, qui sont des axes d'amélioration. Mais, pour autant, le fait d'y manger, le fait d'y rentrer fait comprendre les problématiques et fait que les gens sont satisfaits.

J'aurais aimé, moi aussi, pouvoir visiter le centre de vaccination, parce que je pense que c'est très important et que quand on visite les choses, on voit que cela se passe bien. Mais j'ai d'autres gens qui ont pu visiter ce centre et qui m'ont dit qu'ils étaient très satisfaits. J'ai aussi des Saint-Mandéens qui se sont fait vacciner, qui m'en ont parlé. Je voudrais remercier Monsieur Assouline pour la qualité d'accueil et pour le centre de vaccination, parce qu'apparemment, cela se déroule vraiment bien. Les gens sont gentiment accueillis. On les garde quelques minutes après, quelques quarts d'heure après, pour vérifier que tout se passe bien. Donc, voilà, une fois n'est pas coutume, je voudrais quand même saluer ce travail qui est bien fait.

Je ne dirai pas la même chose du message téléphonique qui a causé quelques soucis et qui fera votre notoriété demain dans *Le Canard Enchaîné*.

Par ailleurs, je voudrais remercier l'administration. Lors de la commission ad hoc, il m'a été reproché de leur donner du travail en demandant à modifier le règlement intérieur que vous avez préparé et en disant que j'allais faire des recours. J'ai fait un recours. Donc je ne saisis pas le préfet tous les jours. Mais j'ai effectivement fait un recours. Je vais être contrainte de compléter ce recours ou d'en faire un autre, parce que le règlement intérieur n'est toujours pas correct. Mais je voulais quand même rajouter que dans un esprit constructif, si vous revenez à l'ancien règlement intérieur ou si vous l'annoncez dans les prochains jours, j'arrêterai mon recours puisque le but n'est pas de faire des recours, mais d'arriver à une rédaction qui soit acceptable pour tout le monde.

Je vous remercie.

**M. LE MAIRE**: Je vais commencer par les choses fâcheuses et je terminerai par les choses positives puisque vous avez eu aussi ces éléments positifs.

Sur les recours, on a déjà débattu longuement de ce règlement intérieur. Sur le travail de l'administration, ce n'est pas moi qui l'ai dit. C'est la Direction générale des services et euxmêmes qui ont fait part de leur stupéfaction ou d'une situation qui les mettait dans une situation délicate et qui donnait un surplus de travail considérable à une administration déjà bien surchargée pour traiter les affaires qui n'ont pas une importance aussi forte que la campagne de vaccination et que la gestion de notre quotidien. Je ne reviendrai pas là-dessus.

Sur le centre de vaccination, malgré une pénurie de vaccins, des difficultés d'obtenir les doses, nous avons quand même réussi à vacciner. Je remercie le docteur Assouline, qui a dû partir

pour une urgence médicale, de coordonner ce centre et de permettre effectivement, à tous ceux qui arrivent à se faire vacciner, de bénéficier d'un super service dans un lieu qui est bien adapté.

Le centre est ouvert à tous. Chaque élu peut naturellement le visiter. Il n'y a pas une visite officielle des élus pour venir voir un centre. On n'a pas le temps de faire des visites. Là, on est en train de vacciner des gens. Sur place, il ne s'agit pas de faire un cluster avec des gens supplémentaires. Le centre est ouvert à tous. Vous êtes élue. Vous avez le droit de vous y rendre. Je n'organise pas de visite. L'idée est que les gens qui vont là-bas se font vacciner. Ce n'est pas non plus un centre d'animation. Donc je comprends bien votre souhait de venir. Mais je sais que vous êtes venue samedi dernier. Les services me l'ont dit. Donc vous avez pu vous rendre sur place, comme tout Saint-Mandéen.

Sur les cantines, je partage pleinement et c'est tout l'intérêt des commissions des menus, dès lors que nous pourrons le faire, que les parents puissent venir sur place et déjeuner pour pouvoir se rendre compte que les services fonctionnent bien. Et, ça, c'est une chose très positive.

Sur le petit message vocal, écoutez, il y a des erreurs. Ce n'est pas moi qui l'ai écrit ni dicté. J'ai d'ailleurs été informé de cet événement et je l'ai fait retirer tout de suite. Voilà, c'est comme ça, ce sont les aléas. Il faut comprendre aussi que, parfois, les personnels médicaux ou autres sont à cran, vu la situation que nous vivons tous, un certain flottement et un manque de lisibilité dans cette campagne de vaccination. Nous sommes tous parfois à bout, surtout que cela fait des mois que nos personnels de santé, à qui je rends encore une fois hommage, nos médecins de ville, nos infirmiers et nos infirmières et l'ensemble de nos personnels municipaux, se prêtent vraiment, depuis le début avec un engagement formidable et une mobilisation sans faille, à cette campagne de santé publique.

Voilà, mes chers collègues. Pardon, j'allais vous oublier, Monsieur Robin. Excusez-moi. Je vous laisse la parole.

M. ROBIN: Je vais essayer de ne pas trop casser l'ambiance. Monsieur le Maire, à chaque Conseil municipal, vous nous réservez des interventions théâtrales que je trouve assez surjouées. Cela ne me semble pas du tout propice à la sérénité des débats, ni à l'image de la politique, déjà bien écornée. Quand une proposition ne vous convient pas, vous n'hésitez pas à la qualifier de ridicule ou démagogique. S'il s'agit d'une proposition d'aménagement urbain, vous nous répondez, par exemple, avec un certain dédain, que ce n'est pas aussi simple qu'une partie de Monopoly. Pour ceux qui auraient oublié, je me réfère à un précédent Conseil municipal où nous formulions une proposition car, oui, nous formulons régulièrement des propositions et vous le savez très bien, Monsieur le Maire. Sauf erreur de ma part, votre objectif n'est jamais de condamner moralement ou techniquement tel ou tel de nos propos ou positions, mais plutôt de les instrumentaliser. C'est d'ailleurs dans le même état d'esprit que vous avez souhaité modifier le règlement intérieur qui prévalait jusque-là – vous venez d'y répondre –, règlement intérieur, comme le disait Léna, qui nous convenait d'ailleurs parfaitement.

Tout cela est bien regrettable, notamment dans un contexte, et je vous l'accorde, où les équipes de la mairie ont d'autres priorités à traiter que celles des conséquences juridiques ou administratives de décisions purement politiciennes.

Et, comme toujours, vous abuserez de votre droit de police au sein de ce Conseil municipal – c'est la loi, la règle – pour reprendre la parole en dernier, en dénaturant nos interventions et sans omettre de décocher de nouvelles attaques, n'autorisant bien entendu aucune réponse de notre part. Je n'invente rien, c'est ce qui s'est encore passé là.

Faut-il également rappeler que nous votons sur les textes et non sur les discours que vous pouvez tenir en Conseil municipal, par exemple lorsque vous évoquez la qualité de vos projets alors que nous ne demandons pas mieux que d'en prendre connaissance dans le cadre des commissions ou au travers des textes qui sont présentés au Conseil municipal ?

À titre personnel – là, c'est donc un vœu – j'espère que vous adopterez à l'avenir une attitude plus respectueuse et professionnelle vis-à-vis de notre groupe. Nous ne sommes pas des professionnels de la politique. Contrairement à vos insinuations, nous avons une approche

constructive de notre rôle d'opposition. Nous œuvrons dans l'intérêt des Saint-Mandéens avec des propositions concrètes et pour toujours plus de transparence.

Je tiens à vous préciser que j'ai écrit cela justement suite aux observations que vous avez faites après mon intervention sur le taux de taxe foncière. Donc je me suis permis de terminer sur cette note.

- M. LE MAIRE: Je vous remercie. J'ai lu « questions diverses ». Je n'ai pas entendu votre question, du coup.
- **M. ROBIN**: Ma question, c'est: est-ce que vous allez effectivement changer un petit peu votre façon de traiter notre groupe d'opposition, notamment ne pas parler de ridicule, de démagogie, de partie de Monopoly, etc. ? Je vous demande effectivement un peu de respect et de ne pas instrumentaliser les débats.
- **M. LE MAIRE**: Je pense que, parfois, le silence vaut mieux que des paroles et des mots. Donc je m'en arrête là.

Roger?

M. de LA SERVIERE : Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir, tout le monde.

Je voulais juste vous remercier pour ce projet de Saint-Mandé Nord qui me tient beaucoup à cœur et dont j'espère sincèrement qu'il va porter ses fruits pour cette population, là-bas, dont je fais partie. Et vous rappeler que les maires du  $20^{\text{ème}}$  et de Montreuil peuvent être aussi associés à des éventuels projets qui peuvent venir s'ajouter à des idées. Ne pas oublier non plus qu'il y a un boulevard – ce n'est même pas une piste cyclable – qui est accolé à Saint-Mandé du côté du  $20^{\text{ème}}$ , mais c'est du côté Saint-Mandéen, une piste cyclable qui doit être aménagée. Et cette partie de Saint-Mandé Nord ne doit pas être oubliée parce qu'elle est accolée au  $20^{\text{ème}}$ .

Je voulais saluer aussi le travail de Madame Sevestre par rapport à des associations qui viennent et qui sont très contentes d'avoir une écoute. Je suis particulièrement sensible à cela. J'aimerais bien voir d'autres associations venir se greffer dans la ville de Saint-Mandé, comme des associations de vélo, écologiques ou autres, parce que je vois toujours les mêmes. Je ne vois donc pas de nouvelles associations. Je vais œuvrer pour que cela puisse être possible.

Je vous remercie. Je n'ai pas de question, mais je voulais juste partager cela.

**M. LE MAIRE**: Merci pour ces propos. Concernant le projet du Nord, je dois voir prochainement le maire du 20<sup>ème</sup> pour en parler aussi avec lui, puisqu'il y a toute une partie qui est concernée par le 20<sup>ème</sup> arrondissement. Donc je ne manquerai pas de vous tenir informé.

Mes chers collègues, l'ordre du jour touche à sa fin. Je vous souhaite une très bonne soirée.

La séance est levée à 22h52.